



# Stratégie Locale pour la préservation des sources de la Touvre 2025-2029

Version du 26/09/2024



# TABLE DES MATIERES

I.	Objet de la stratégie territorial.....	3
II.	Territoire, contexte et enjeux .....	3
1.	Présentation des 2 co-porteurs .....	3
2.	Présentation de la prise d'eau.....	4
3.	Présentation de l'aire d'alimentation de captage.....	5
4.	État de l'eau .....	8
a)	Etat de l'eau au captage .....	8
b)	Etat des eaux souterraines (source : ADES) .....	9
c)	Etat des eaux superficielles .....	14
5.	Le contexte réglementaire.....	17
III.	Diagnostic de territoire.....	18
1.	Contexte géologique et pédologique.....	18
2.	Identification des zones vulnérables aux pollutions diffuses .....	18
3.	Les pressions potentielles des activités du territoire .....	19
a)	Contexte agricole .....	19
b)	Contexte non-agricole.....	21
c)	Le milieu naturel.....	22
IV.	Stratégie et programme d'actions.....	25
1.	Construction du programme d'actions.....	25
2.	Stratégie globale du programme d'actions.....	27
a)	Axe 1 : Coordonner et animer .....	27
b)	Axe 2 : Sensibiliser et communiquer.....	27
c)	Axe 3 : Améliorer les connaissances sur le territoire de la Touvre .....	27
d)	Axe 4 : Développer les systèmes agricoles durables.....	28
e)	Axe 5 : Limiter les transferts.....	28
f)	Axe 6 : Préservation des milieux aquatiques .....	29
3.	Programme d'actions 2025-2029 .....	29
4.	Suivi et évaluation du programme .....	29
V.	Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche .....	30
1.	Les collectivités porteuses et l'animation .....	30
2.	Les instances de gouvernances .....	30
a)	Le comité de pilotage.....	30
b)	Le comité technique.....	30
c)	Les groupes de travail.....	30
VI.	Engagement des signataires de la Stratégie Locale .....	31
VII.	Données financières.....	32
VIII.	Liste des annexes .....	34

ENTRE :

**L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente)**, représenté par son Président Monsieur Jean-Claude GODINEAU, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n°22-34 du comité syndical en date du 10/10/2022,

**L'agglomération de GrandAngoulême**, représentée par \_\_\_\_\_, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération en date du 06/07/2022,

d'une part,

ET

**L'Agence de l'eau Adour-Garonne**, établissement public de l'Etat, représentée par son Directeur régional de la délégation Atlantique-Dordogne, Monsieur Nicolas ILBERT,

PROVISoire

## I. Objet de la stratégie territorial

En 2018, Grand Angoulême a sollicité l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour restructurer l'usine du Pontil qui prélève dans l'une des sources de Touvre (source du Bouillant). Par courrier en date du 26 février 2021, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a conditionné le versement d'une aide complémentaire à la réalisation d'une étude de délimitation des zones de protection du captage puis la définition d'un plan d'actions afin de préserver cette ressource stratégique. Cette décision fait également suite au classement de ce captage dans la liste des captages sensibles de priorité 4 en mars 2022.

Au-delà des enjeux d'eau potable de GrandAngoulême, la Touvre et le Karst de La Rochefoucauld jouent un rôle structurant dans le fonctionnement hydrologique du bassin de la Charente dans son ensemble.

Le débit de la Touvre à l'étiage peut être supérieur au débit de la Charente au niveau de la confluence malgré la réalimentation et le soutien des débits de la Charente par les barrages de Lavaud et Mas Chaban.

Ainsi, la Touvre contribue de manière non négligeable, à l'étiage notamment, au maintien du débit de la Charente à l'aval d'Angoulême où il existe plusieurs captages destinés à l'alimentation en eau potable.

Compte tenu de son rôle majeur pour la sécurité de l'alimentation en eau potable pour les départements de Charente et de Charente-Maritime, le système karstique de la Touvre est considéré comme réserve stratégique d'intérêt régional. Ce qui a motivé l'engagement de l'EPTB Charente au côté de GrandAngoulême.

## II. Territoire, contexte et enjeux

### 1. Présentation des 2 co-porteurs

Depuis 2022, l'EPTB Charente et GrandAngoulême ont engagé une démarche de préservation de la qualité de l'eau sur le bassin d'alimentation du captage de la Touvre. Une convention de partenariat a été définie depuis 2023 entre les deux structures pour dans un premier temps mener une étude de diagnostic afin de co-construire en concertation des actions de préservation de la qualité de l'eau sur le territoire.

- **L'EPTB Charente :**

L'EPTB Charente a été créé en 1977, sous la forme d'une institution interdépartementale, par les délibérations concordantes des Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres. Il a été reconnu Établissement Public Territorial de Bassin en 2007. Dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales, l'institution interdépartementale a évolué en syndicat mixte ouvert le 21 juillet 2017. L'EPTB Charente accueille désormais de nouveaux membres comme les EPCI, des syndicats de bassins versants, le conseil départemental de la Dordogne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Ses principales missions concernent :

- La gestion des étiages,
- La prévention des inondations,
- La préservation et la restauration de la continuité écologique pour les poissons migrateurs,
- **La reconquête de la qualité des cours d'eau,**
- Le SAGE Charente.

- **L'agglomération de GrandAngoulême :**

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême (GrandAngoulême) est composée de 38 communes, avec 5 captages d'eau potable provenant d'eaux souterraines dont fait partie les sources de la Touvre.

Deux captages, les sources de la Touvre ainsi que celui du Maine Joizeau (Brie) font partie des captages sensibles de priorité 4.

La compétence eau potable est organisée par GrandAngoulême sur l'ensemble du territoire, sauf Voulgézac qui reste membre du syndicat sud. L'agglomération assure la production d'eau potable pour 71 011 habitants (RPQS 2022).

Liste des communes de l'agglomération
---------------------------------------

Angoulême, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Bouëx, Brie, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Jauldes, L'Isle-d'Espagnac, La Couronne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers-sur-Boême, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil-et-Giget, Voulgézac, Vouzan
--

## 2. Présentation de la prise d'eau

Le captage de la Touvre est une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable de Grand Angoulême car il assure en moyenne 87 % de l'approvisionnement en eau potable du territoire.

L'Agglomération prélève l'eau des sources de la Touvre par l'intermédiaire de la station de pompage et de traitement du « Pontil », située sur la commune de Touvre.

En 2023, l'usine a fait l'objet d'une restructuration. Cette opération a permis la réalisation :

- D'une station d'alerte sur la prise d'eau.
- D'un bassin de temporisation d'une heure entre le captage et la station permettant d'analyser l'eau brute
- D'une nouvelle filière Eau capable de traiter la qualité de l'eau des sources de la Touvre pour un débit de 2 000 m<sup>3</sup>/h d'eau produite
- D'une filière Boue
- De postes généraux (voirie, clôture, espaces verts, conduites, électricité, bâtiment, chauffage, ventilation, etc.)
- Du réaménagement des ouvrages conservés (bâtiment d'exploitation)
- Et de la démolition des ouvrages abandonnés.

Les sources de la Touvre (constituées de 3 résurgences principales) sont situées à 7 km à l'est d'Angoulême, dans le département de la Charente (16).

- Le Bouillant
- Le Dormant
- La Font de Lussac

### 3. Présentation de l'aire d'alimentation de captage

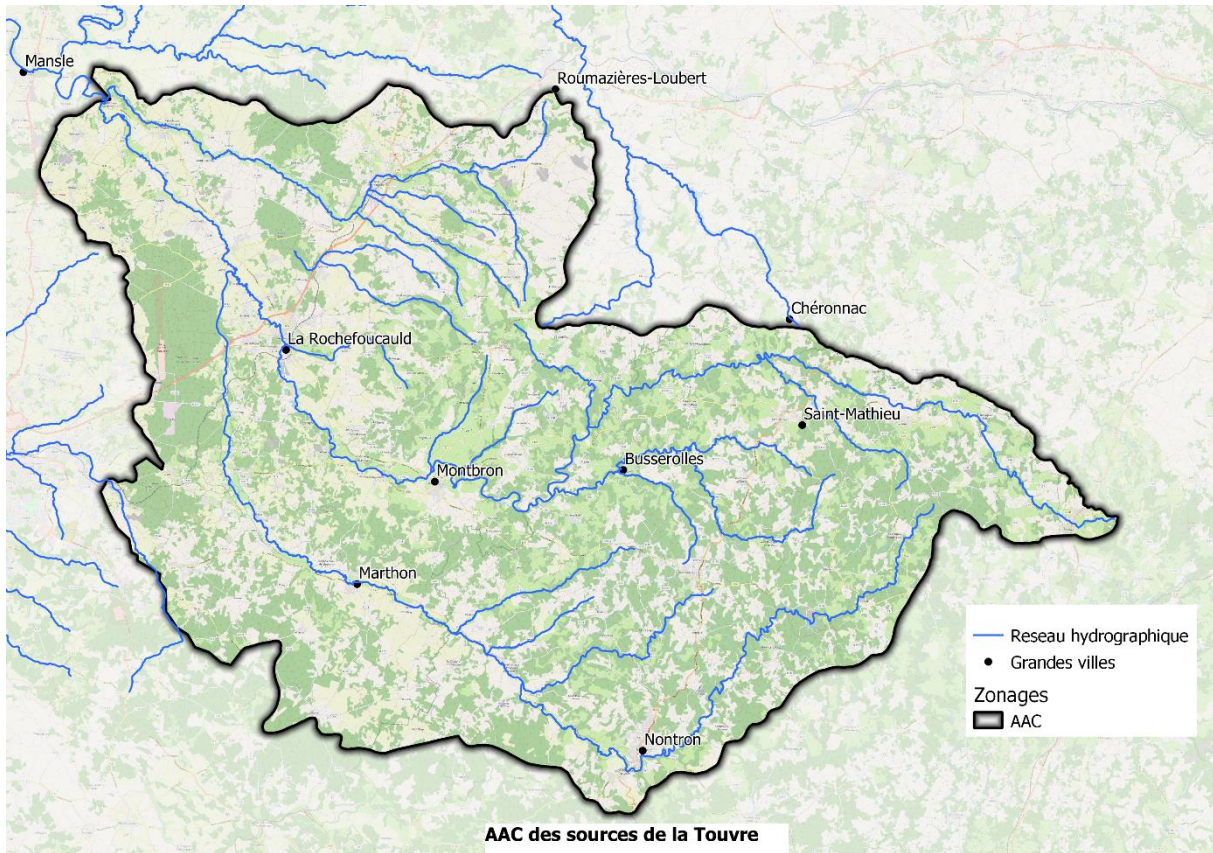


Figure 1 : Aire d'alimentation du captage des sources de la Touvre

L'étude réalisée en 2023 sur le bassin a permis de déterminer le bassin d'alimentation du captage de la Touvre (Figure 1 : Aire d'alimentation du captage des sources de la Touvre) qui concerne 110 communes, situées sur les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Le territoire s'étend sur une surface de 1 486km<sup>2</sup> découpé de la manière suivante (Figure 2 : les différents zonages du bassin d'alimentation des sources de la ) :

- Zone 0 : Bassin versant de la Tardoire : 412 km<sup>2</sup>
- Zone 1 : Bassin versant du Bandiat : 418 km<sup>2</sup>
- Zone 2 : Bassin versant de la Bonnieure (hors zone karstique) : 90km<sup>2</sup>
- Zone 4 : Zone karstique : 566 km<sup>2</sup>



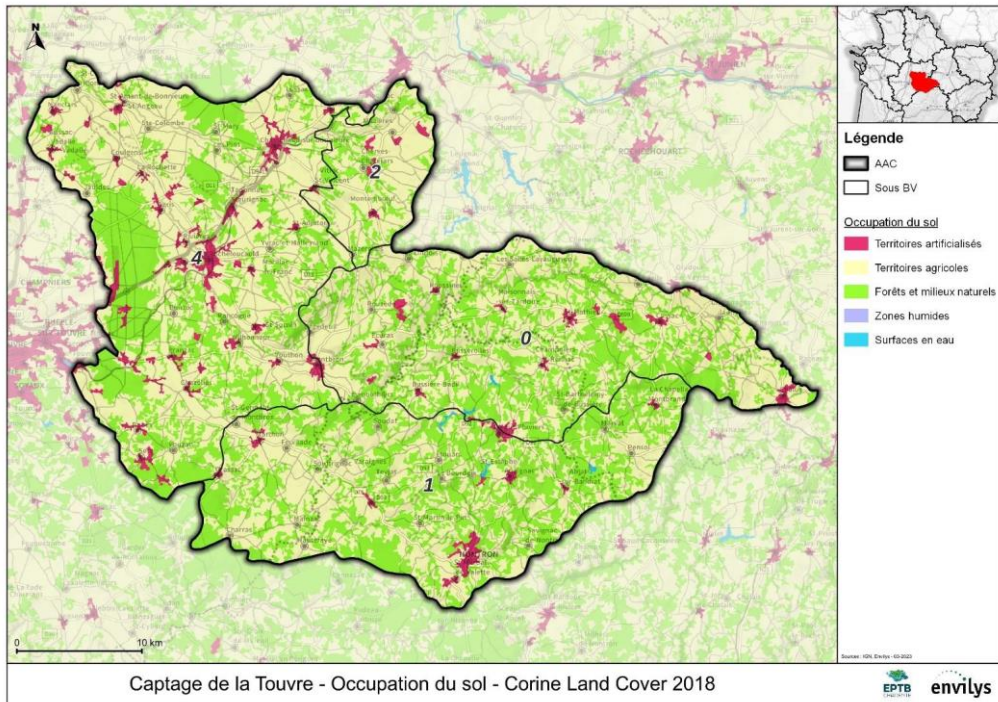


Figure 2 : les différents zonages du bassin d'alimentation des sources de la Touvre

L'aire d'alimentation de captage est caractérisée par la présence d'un Karst. Ce système karstique des sources de la Touvre est un aquifère relativement complexe et dont l'alimentation provient en grande partie par les pertes des ruisseaux de la Tardoire et du Bandiat. Le reste de l'alimentation provient de l'infiltration efficace sur l'impluvium karstique (ou karst de La Rochefoucauld), représenté par les calcaires jurassiques à l'affleurement et affectés d'une intense karstification. Les 3 bassins versants en eaux superficielles (Bonnieure, Tardoire et Bandiat), correspondent aux impluviums non-karstiques et participent à l'alimentation des eaux du captage de la Touvre au Bouillant (Figure 3 : Délimitation de l'AAC et des différents bassins versants)

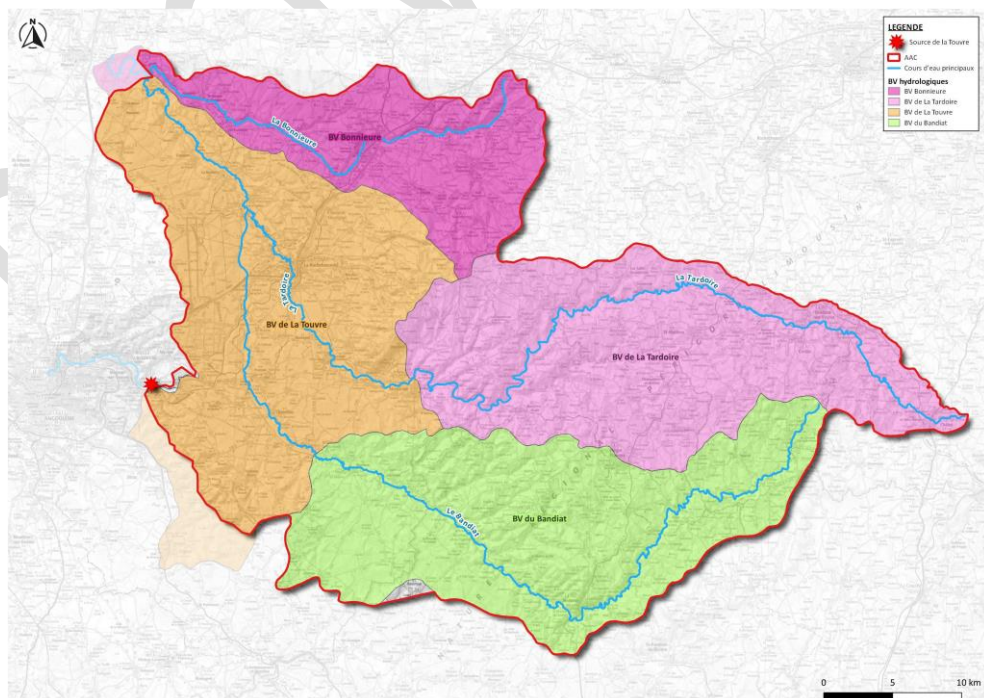


Figure 3 : Délimitation de l'AAC et des différents bassins versants



Le tableau ci-dessous décrit les différentes caractéristiques de l'AAC du captage des sources de la Touvre :

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA TOUVRE	
Surface totale	1486 km <sup>2</sup>
Nombres de communes concernées	110
EPCI concernés (Figure 4 : Les EPCI du territoire)	GrandAngoulême – Charente Limousine – La Rochefoucauld – Porte Océane du Limousin – Pays de Nexon Monts de Chalus – Lavalette Tude Drone – Périgord Nontronnais – Cœur de Charente
Syndicats de bassins concernés (Figure 5 : Les syndicats de bassins du territoire)	SYBTB – SYMBA BT - SYBRA
Surface Agricole Utile (SAU)	105 568 ha
Nombres d'exploitations agricoles	1330
Orientation agricole principale du territoire	Polyculture – Élevage



Figure 4 : Les EPCI du territoire



Figure 5 : Les syndicats de bassins du territoire

## 4. État de l'eau

### a) Etat de l'eau au captage

Les suivis qualité des eaux brutes sont réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (à minima un prélèvement par mois et environ 200 molécules recherchées). Le seuil réglementaire sur les eaux traitées est fixé à 50mg/L de nitrate et à 0.1µg/L pour les molécules issues de produits phytosanitaires.

#### Nitrates

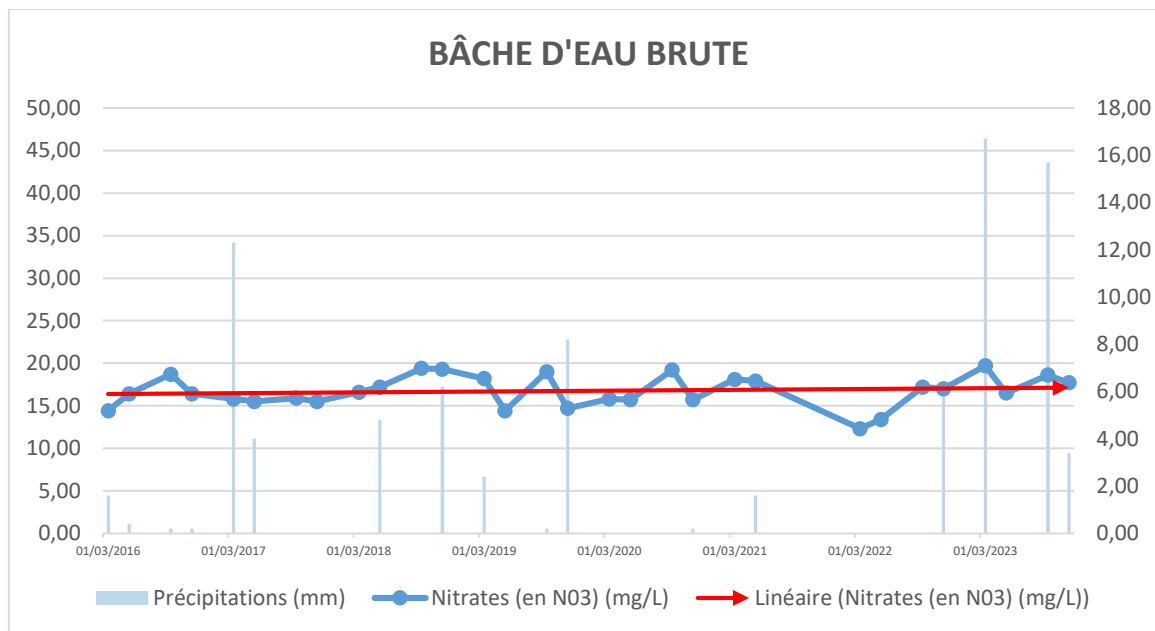


Figure 6 : Évolution de la concentration des nitrates à l'usine de traitement du Pontil de 2016 à 2023

#### Pesticides

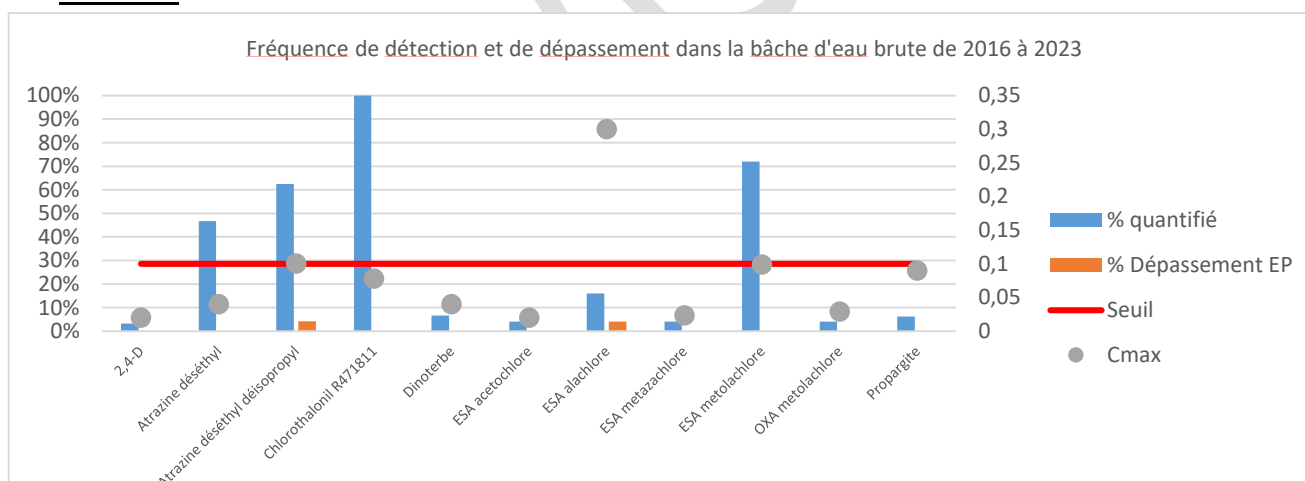


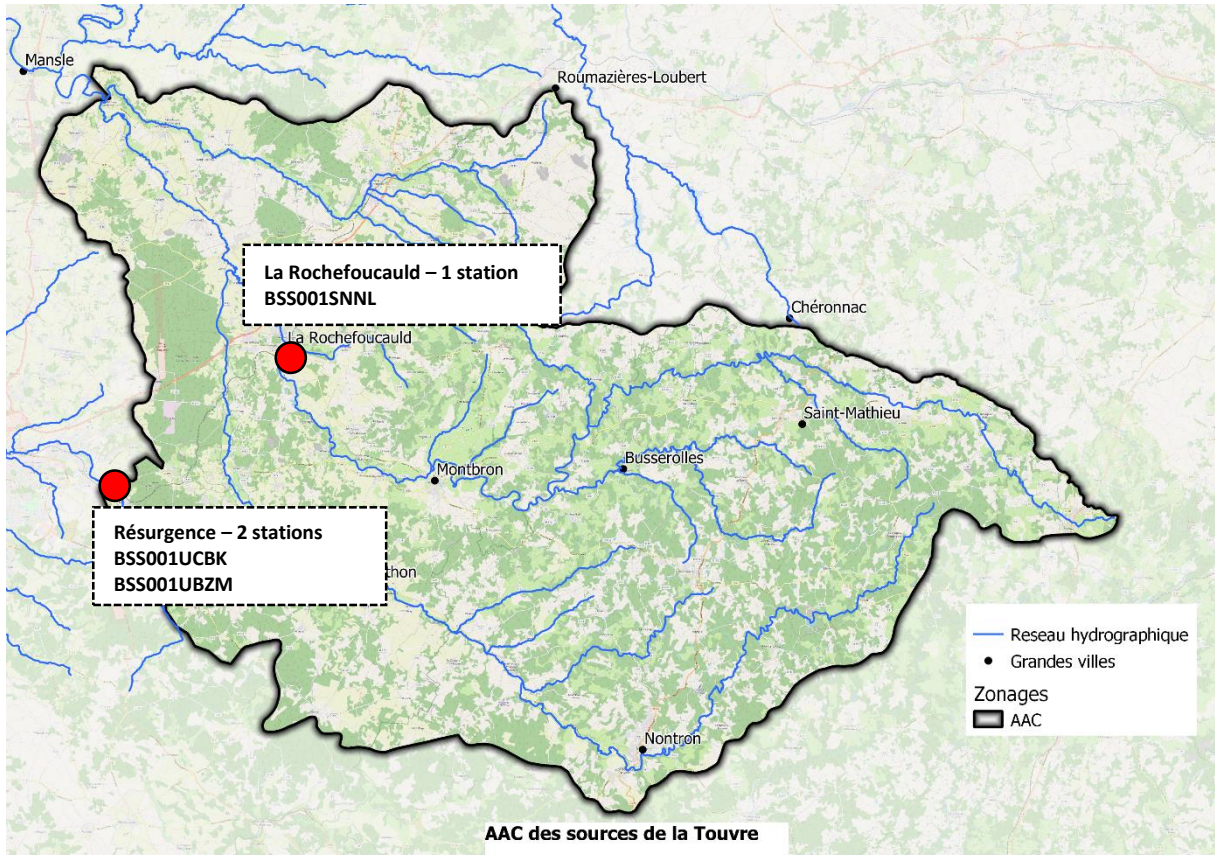
Figure 7 : Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire dans les eaux de la bâche d'eaux brutes de l'usine du Pontil

Les concentrations relevées en nitrates (15mg/L) et en produits phytosanitaires sont généralement inférieures aux seuils en eau potable. Il y a malgré tout une tendance à l'augmentation des nitrates, avec une hausse relevée de 0,25mg/L/an en moyenne. Deux matières actives ont dépassé au moins une fois le seuil de potabilité, ce sont des herbicides qui ne sont plus autorisés aujourd'hui.

b) Etat des eaux souterraines (source : ADES)

Pour les eaux souterraines, ont été analysés :

- La résurgence de la Touvre (2 stations)
- Le Karst au niveau de la Rochefoucauld



## Nitrates

On observe actuellement au niveau de la résurgence des sources de la Touvre une concentration en nitrate autour de 17mg/L. La tendance des 20 dernières années est légèrement haussière, elle était de 15mg/L il y a 20 ans.

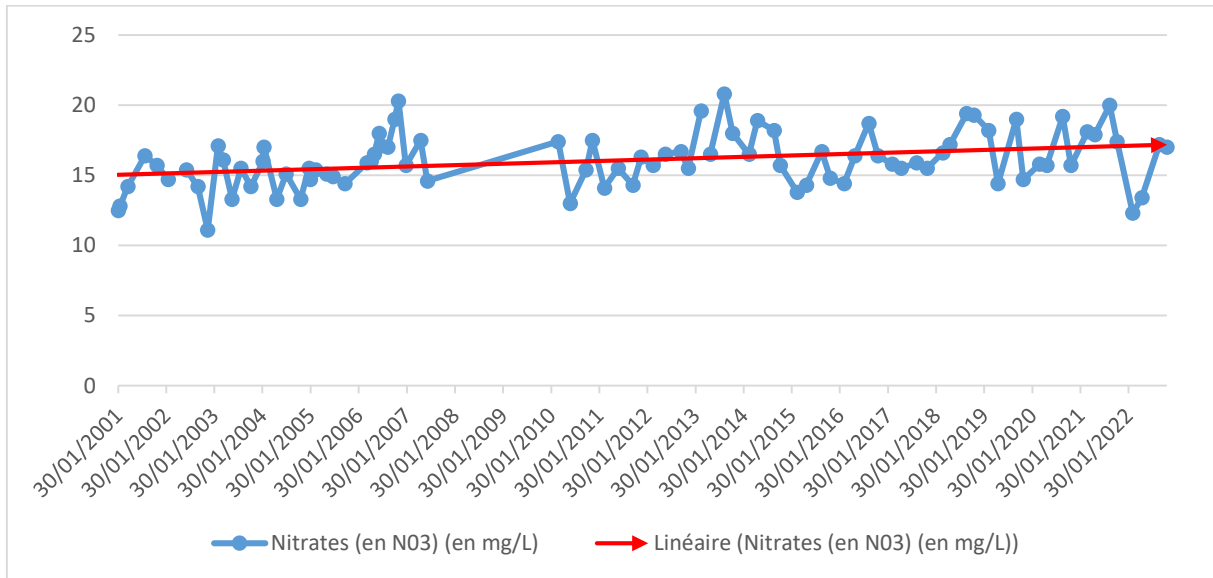


Figure 8 : Évolution de la concentration des nitrates à la station BSS001UBZM (résurgence)

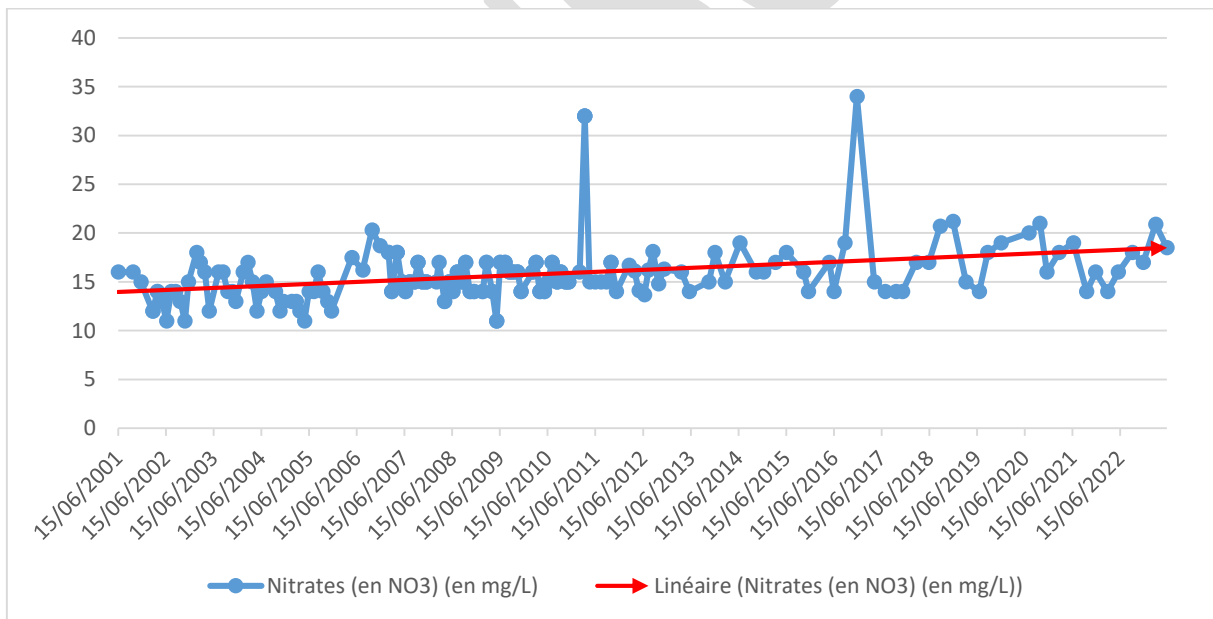


Figure 9 : Évolution de la concentration des nitrates à la station BSS0001UCBK (résurgence)

Dans le Karst à la Rochefoucauld, on observe actuellement une concentration en nitrate autour de 33mg/L.

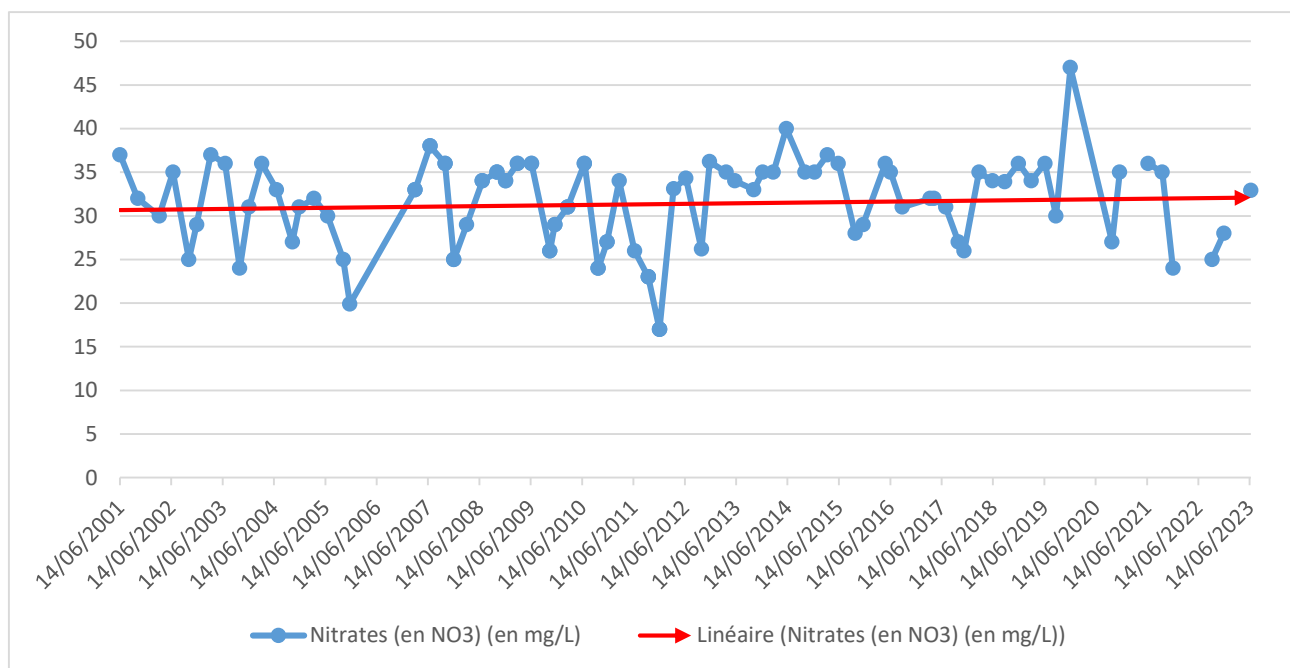


Figure 10 : Évolution de la concentration des nitrates à la station BSS0001SNNL (La Rochefoucauld)

Il est possible d'observer plusieurs évolutions de la tendance depuis 20 ans. Une hausse de la concentration plutôt marquée de 2000 à 2010. De 2010 à aujourd'hui, la concentration semble se stabiliser.



## Pesticides

### → LA RESURGENCE

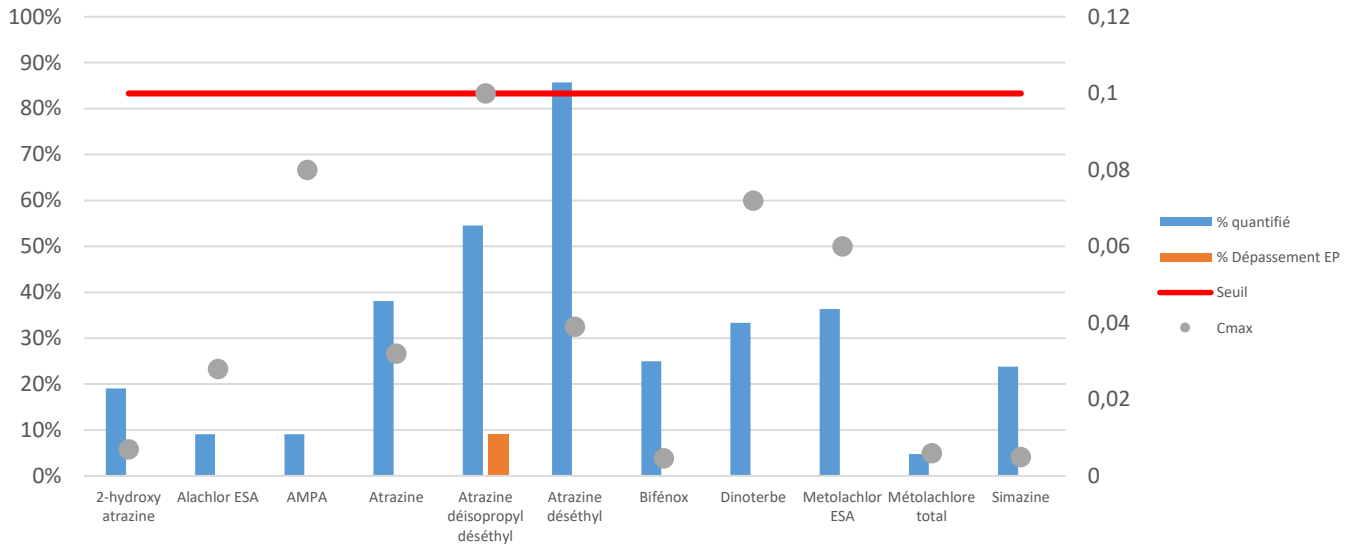


Figure 11 : Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire à la station BSS0001UCBK de la résurgence de la Touvre de 2013 à 2023

<b>Molécules quantifiées</b>	<b>11</b>
<b>Molécule dépassant le seuil AEP</b>	<b>1</b>

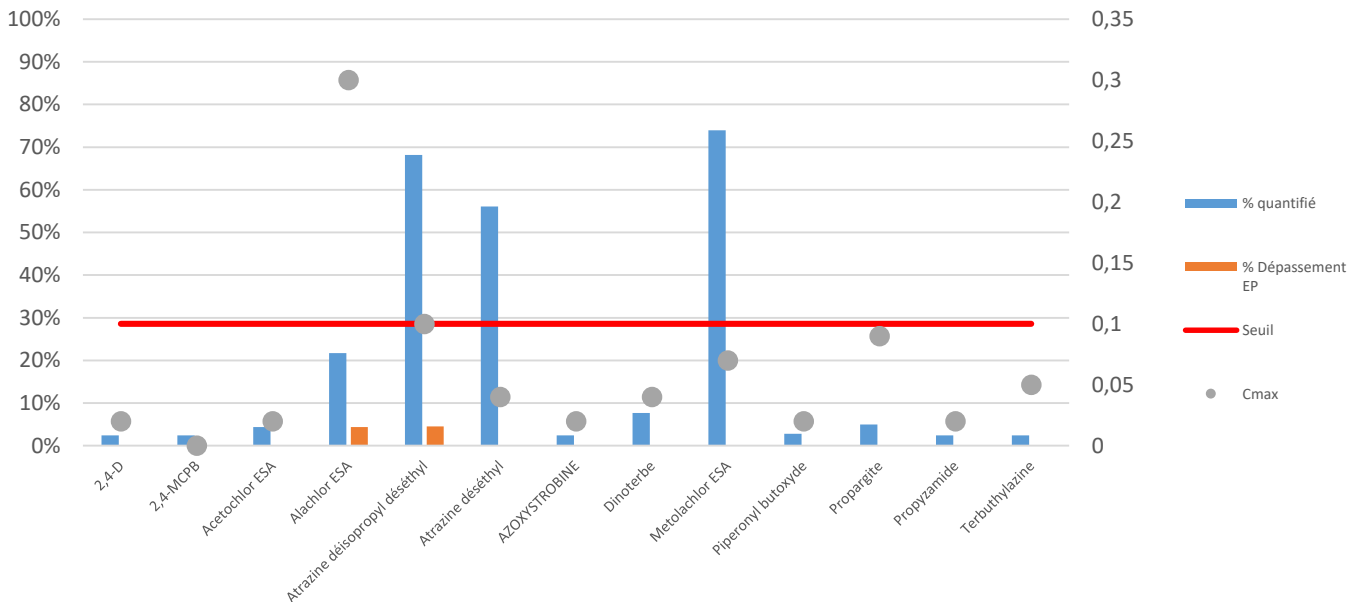


Figure 12 : Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire à la station BSS001UBZM de la résurgence de la Touvre de 2013 à 2023

<b>Molécules quantifiées</b>	<b>13</b>
<b>Molécule dépassant le seuil AEP</b>	<b>2</b>

## ➔ LE KARST AU NIVEAU A LA ROCHEFOUCAULD

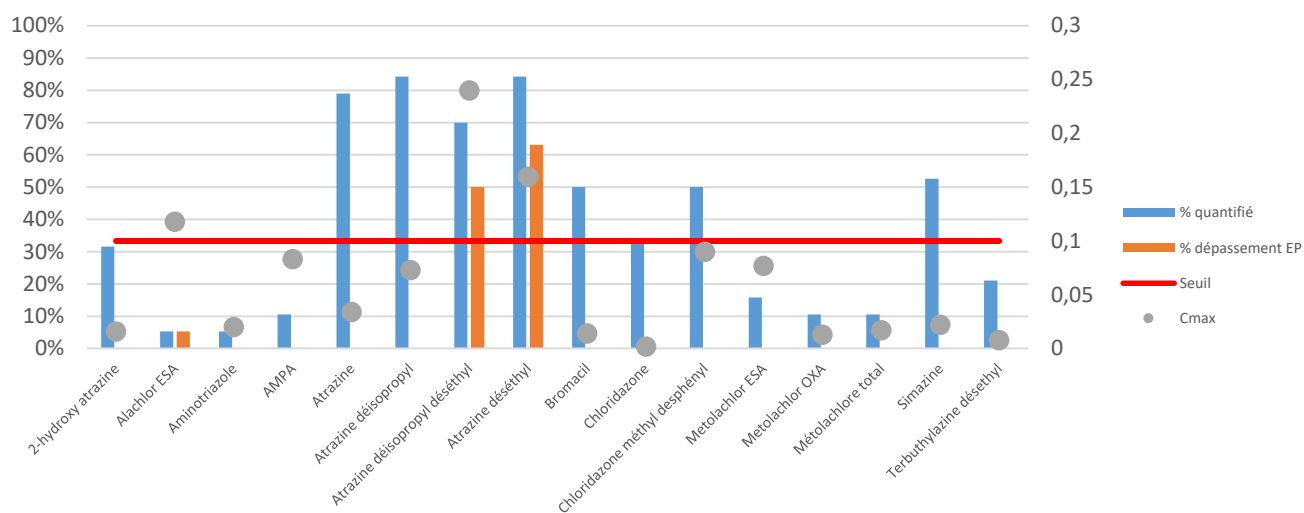


Figure 13 Fréquence de détection des molécules issues de traitement phytosanitaire à la station de La Rochefoucauld de 2013 à 2023

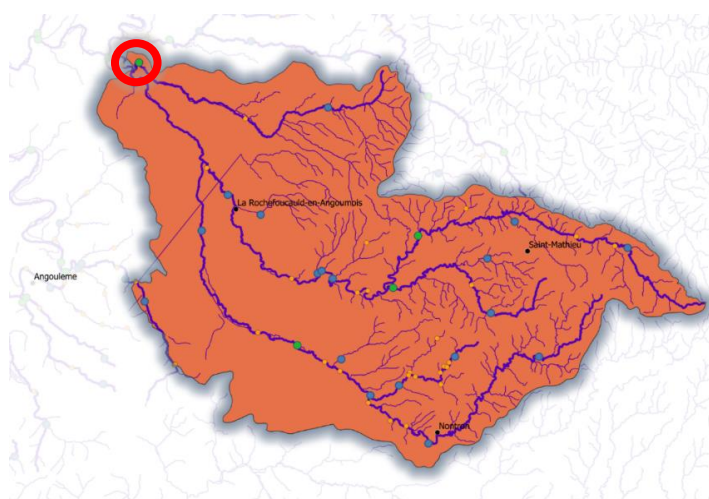
<b>Molécules quantifiées</b>	<b>16</b>
<b>Molécule dépassant le seuil AEP</b>	<b>3</b>

### c) Etat des eaux superficielles

3 stations ont été analysées. Elles ont été choisies pour caractériser les eaux superficielles issues des 3 cours d'eau principaux avant leur entrée dans le karst. Les stations sont les suivantes :

- La Bonniere à Saint Ciers sur Bonniere
- La Tardoire à Vouthon
- Le Bandiat à Feuillade

#### → LA BONNIEURE À SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE



<b>Molécules quantifiées</b>	<b>18</b>
<b>Molécule dépassant le seuil AEP sur la période 2017-2022</b>	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métolachlor ESA</li> <li>• AMPA</li> <li>• Diméthénamide</li> <li>• Glyphosate</li> <li>• Métolachlore total</li> </ul>	
<b>Concentration moyenne en nitrate sur la période 2009-2023</b>	<b>15mg/L</b>

Figure 14 : Localisation de la station de Saint Ciers sur Bonniere

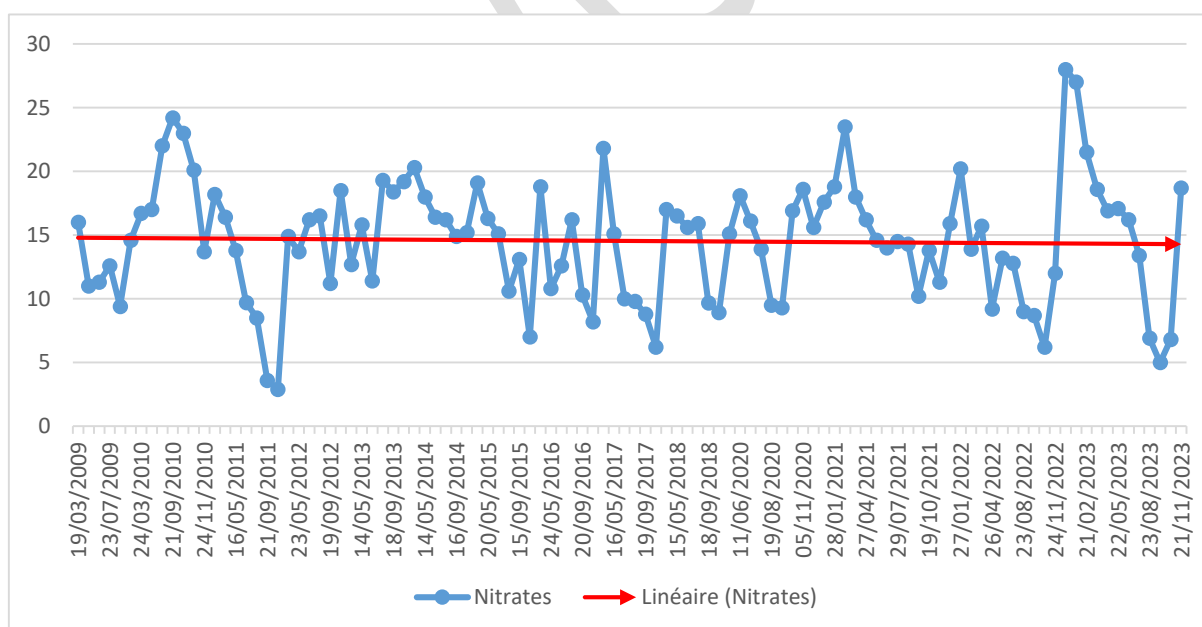


Figure 15 : Évolution de la concentration en Nitrates au point d'eau La Bonniere à Saint-Ciers-sur-Bonniere (05019940) entre 2009 et 2023

➔ LA TARDOIRE A VOUTHON

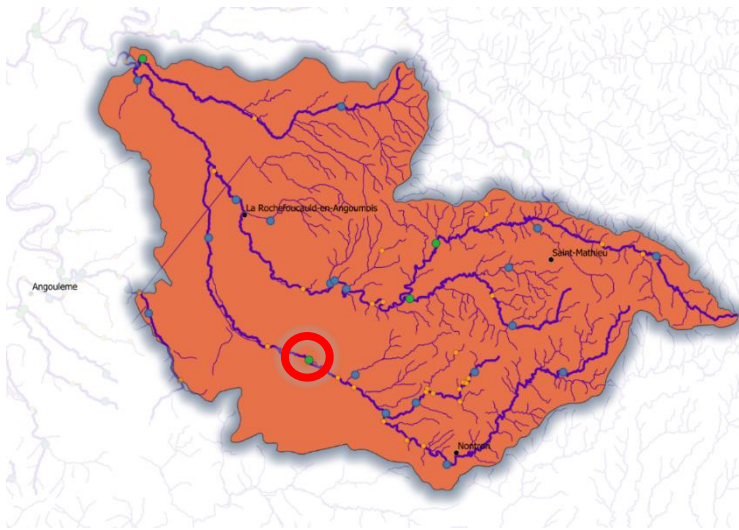


Figure 16 Localisation de la Station de Vouthon

<b>Molécules recherchées</b>	<b>254</b>
<b>Molécules quantifiées</b>	<b>?</b>
<b>Molécule dépassant le seuil AEP sur la période 2017-2022</b>	<b>3</b>
• Métolachlor ESA	
• AMPA	
• Paraquat	
<b>Concentration moyenne en nitrate entre 1971 et 2023</b>	<b>6.5mg/L</b>

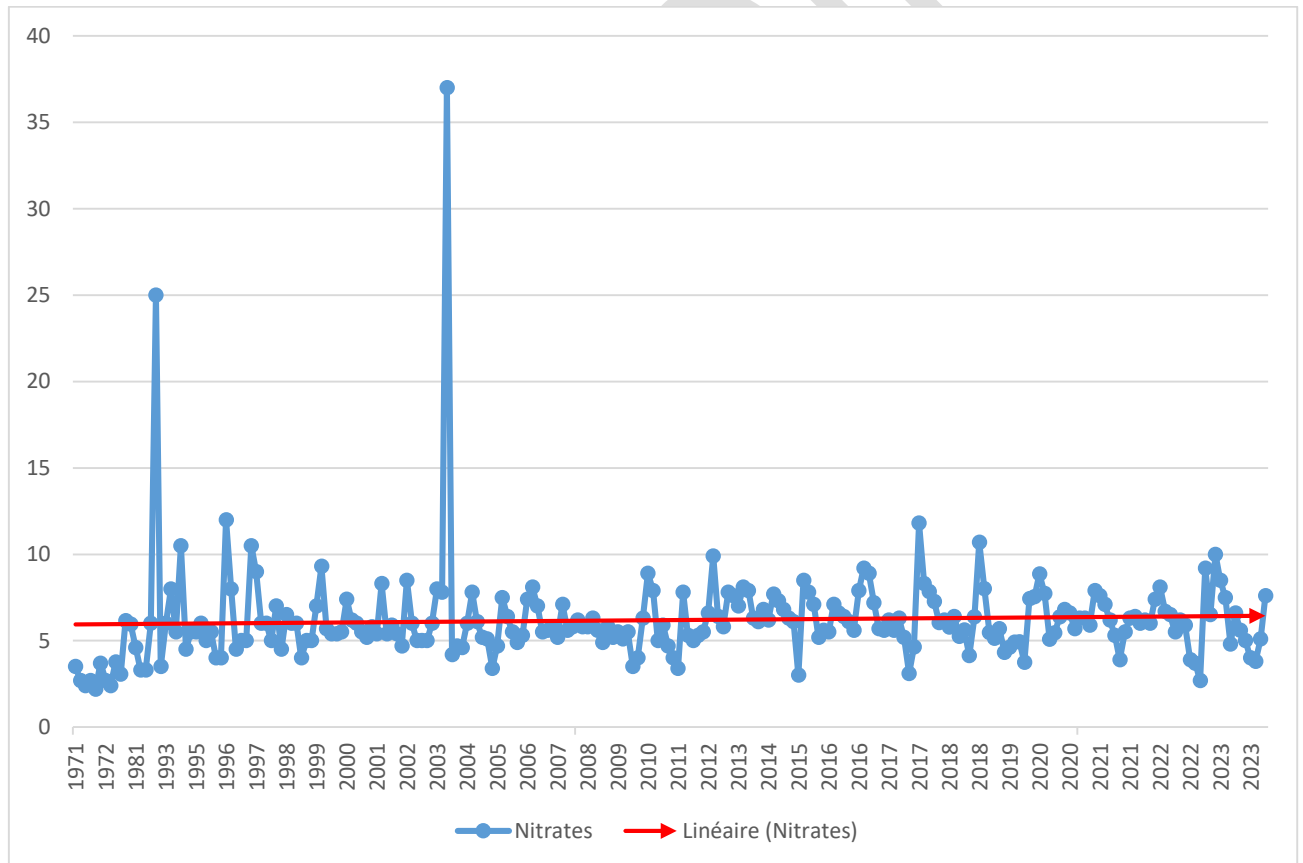
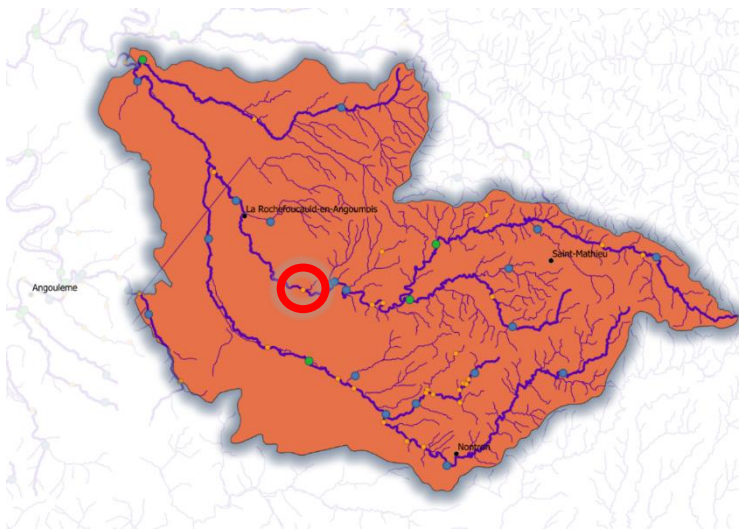


Figure 17 : Évolution de la concentration en nitrates au point d'eau La Tardoire à Vouthon (05021000) entre 1971 et 2023

➔ LE BANDIAT À FEUILLADE



Molécules recherchées	?
Molécules quantifiées	?
Molécule dépassant le seuil AEP sur la période 2017-2023	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• AMPA</li> <li>• Paraquat</li> </ul>	
Concentration moyenne en nitrate entre 1971 et 2023	7.5mg/L

Figure 18 : Localisation de la Station de Feuillade

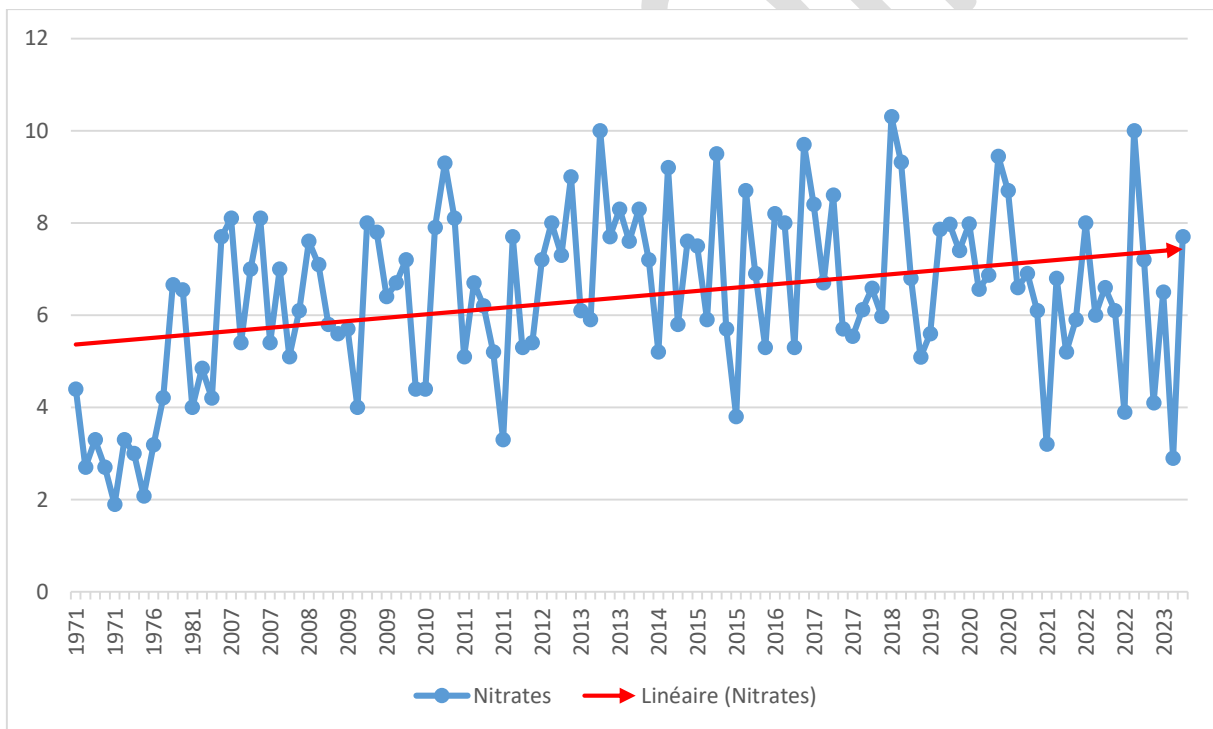


Figure 19 : Évolution de la concentration en Nitrates au point d'eau Le Bandiat à Feuillade (05022000) entre 1971 et 2023

En résumé et concernant les nitrates, l'étude des données montre une qualité des eaux très préservée sur l'amont de l'AAC avec des teneurs inférieures à 10mg/L. On observe une dégradation de la ressource au niveau du Karst avec des teneurs dépassant les 30mg/L et une concentration moyenne de 15mg/L à la résurgence.

On peut observer une dilution de la ressource en eau par l'infiltration du Bandiat et de la Tardoire au moment de leur entrée dans la zone Karstique. La qualité préservée de la ressource au niveau du captage semble être le résultat d'un équilibre entre les eaux préservées de l'amont et celles plus dégradées s'infiltrant directement depuis la zone karstique.

Concernant les pesticides, les molécules retrouvées sont principalement issues d'herbicides.



## 5. Le contexte réglementaire

La préservation de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine constitue un objectif prioritaire de la directive cadre sur l'eau, fixé en son article 7.

Sur le bassin Adour-Garonne, on recense environ 5 300 captages d'alimentation en eau potable.

Parmi ces captages, environ 300 sont dits « dégradés », c'est-à-dire qu'ils utilisent une ressource d'eau brute dégradée durablement par les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates).

Parmi ces captages "dégradés", on distingue :

- les captages "prioritaires" au sens du SDAGE au nombre de 95 (rassemblés en 76 champs captants) identifiés dans le SDAGE 2022-2027 et sur lesquels des programmes d'action de réduction des pollutions doivent être mis en œuvre d'ici fin 2024 ;
- les autres captages dégradés sont dits captages "sensibles" au nombre de 230 (rassemblés en 173 champs captants) identifiés dès l'approbation du SDAGE 2022-2027. Les captages « sensibles » et faisant l'objet d'une problématique conjointe d'eau brute et d'eau distribuée (104 captages) doivent faire l'objet de l'établissement d'un programme de réduction des pollutions diffuses d'ici 2027. Les autres captages « sensibles » (126 captages) doivent faire l'objet de l'initiation d'un plan d'action d'ici 2027.

Le captage de la Touvre est identifié en captage sensible de priorité 4 (sur 4 niveaux de priorité) avec obligation d'initier un plan d'action d'ici 2027.

La classification en captage sensible pour la Touvre repose principalement sur les critères suivants :

- la présence d'une ressource très vulnérable dans laquelle est prélevé l'eau (Karst de La Rochefoucauld) ;
- des signes de dégradation de la qualité de l'eau mais sans dépassement des normes de qualité

Pour répondre à la demande du SDAGE, le producteur d'eau potable (GrandAngoulême) a engagé une démarche de préservation des sources de la Touvre à partir de 2023, en initiant une étude préalable pour définir l'aire d'alimentation du captage, dresser un état des lieux des pressions sur le territoire, et définir des zones à risque. Cette étude et la concertation mise en place ont permis de définir des actions pour préserver cette ressource. Ces actions sont présentées dans la présente Stratégie Locale.

### III. Diagnostic de territoire

Les données présentées dans cette partie sont issues de l'étude réalisée en 2023 (Antea, Envilys) pour déterminer les zones prioritaires sur l'Aire d'Alimentation de Captage de la Touvre. Les conclusions de cette étude sont basées sur le croisement entre l'évaluation de la vulnérabilité du territoire et le diagnostic des pressions potentielles. Elles ont été validées lors du COPIL du 18/12/2023.

#### 1. Contexte géologique et pédologique

Les sources de la Touvre drainent le massif de calcaires du Jurassique moyen et supérieur et émergent à travers la formation imperméable du Kimméridgien supérieur.

Le toit de la formation aquifère (calcaires récifaux du Kimméridgien inférieur) serait situé à une vingtaine de mètres de profondeur dans la source de Font de Lussac et à une trentaine de mètres dans le Bouillant. Cette émergence se fait à la faveur de la faille de l'Echelle qui met en contact des calcaires avec les marnes du Kimméridgien supérieur. Vers l'Ouest, les eaux souterraines sont bloquées d'une part à la faveur des failles, par les marnes argileuses du Kimméridgien supérieur et d'autre part par le passage à des faciès argileux au sein même des séries du Bajocien au Kimméridgien inférieur.

Ce massif calcaire constitue le karst de La Rochefoucauld, dont la majeure partie du système souterrain se développe sous le massif forestier de la Braconne et du Bois Blanc. La Figure 20 : Contexte géologique et structural du système de la Touvre résume de façon schématique le contexte géologique et structural du système de la Touvre.

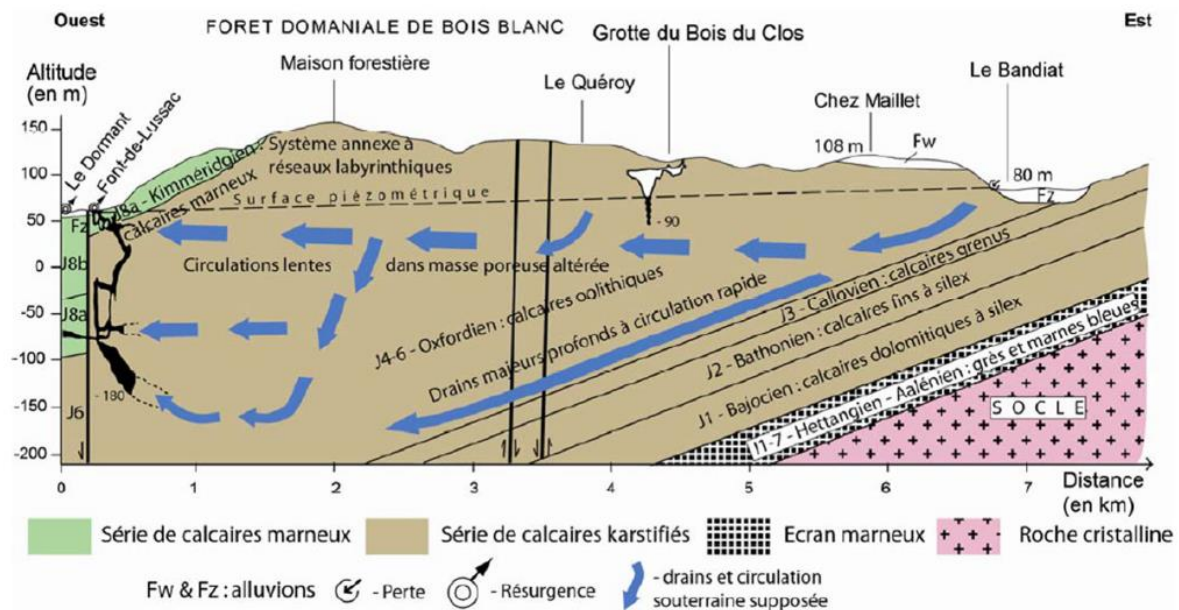


Figure 20 : Contexte géologique et structural du système de la Touvre

#### 2. Identification des zones vulnérables aux pollutions diffuses

La caractérisation de la vulnérabilité de l'aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre permet d'identifier les zones qui, selon leurs caractéristiques intrinsèques (type de sol, occupation du sol, contribution aux transferts rapides), sont plus susceptibles de générer des transferts de pollutions diffuses.

La vulnérabilité de l'aire d'alimentation du captage est reprise dans la Figure 21 : Carte de la vulnérabilité du BAC de la Touvre. L'indice de vulnérabilité de la carte varie entre 1 (vulnérabilité faible) et 4 (vulnérabilité très élevée).

Dans les bassins versants superficiels en amont des pertes dans le karst, les zones où la ressource apparaît plus vulnérable sont localisées en bordure des cours d'eau, dans les secteurs où l'activité agricole est concentrée. La vulnérabilité s'intensifie en entrant dans le karst.

Le bassin versant de la Bonnieure présente une partie karstique et une partie non-karstique : globalement ce secteur au nord de l'AAC démontre moins de vulnérabilité que le reste du territoire, notamment le karst dans les zones de pertes diffuses au droit des indices karstiques (centre du karst et aux abords de la Tardoire et du Bandiat).

Il apparaît que les zones à protéger prioritairement sont les zones dont l'indice est de 3 (orange) et 4 (rouge) sur la carte de vulnérabilité, correspondant aux secteurs où le karst est affleurant et aux secteurs aval des bassins versants superficiels (Tardoire, Bandiat et Bonnieure).

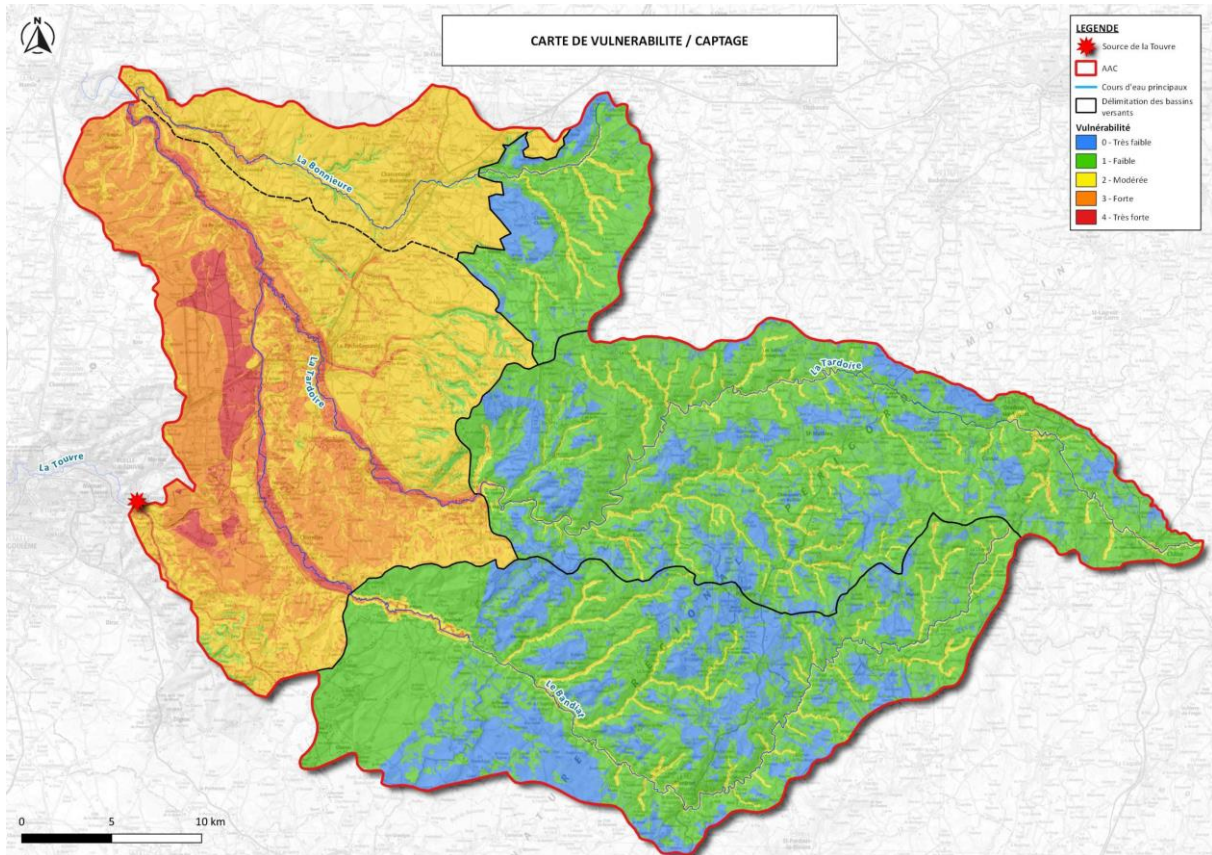


Figure 21 : Carte de la vulnérabilité du BAC de la Touvre (source : étude ANTEA Envilys)

### 3. Les pressions potentielles des activités du territoire

L'agriculture est très présente sur l'aire d'alimentation du captage de la Touvre, et représente plus de **50% de la superficie totale du territoire**.

Les milieux naturels et forestiers sont également bien représentés, avec notamment la forêt de la Braconne qui s'étend à l'extrémité ouest de la zone d'étude.

#### a) Contexte agricole

Sur l'ensemble des communes du territoire d'étude se trouvent 1330 exploitations agricoles en 2020, soit une SAU totale de **105 568 ha**.

Selon les dires des acteurs enquêtés, il y a un gradient de potentiel agronomique croissant entre le Sud-Ouest et le Nord-Est. Le secteur nord semble se démarquer avec des sols plus profonds qui permettent de meilleurs rendements. Au contraire, sur le bassin versant du Bandiat, l'élevage est l'un des seuls moyens de valoriser les surfaces agricoles à faible potentiel (sous-sol granitique, fin du Massif central).

Des hétérogénéités de sol peuvent être très importantes, même au sein d'une seule parcelle.

L'orientation technico-économique des exploitations présentes sur les communes de l'AAC est la suivante:

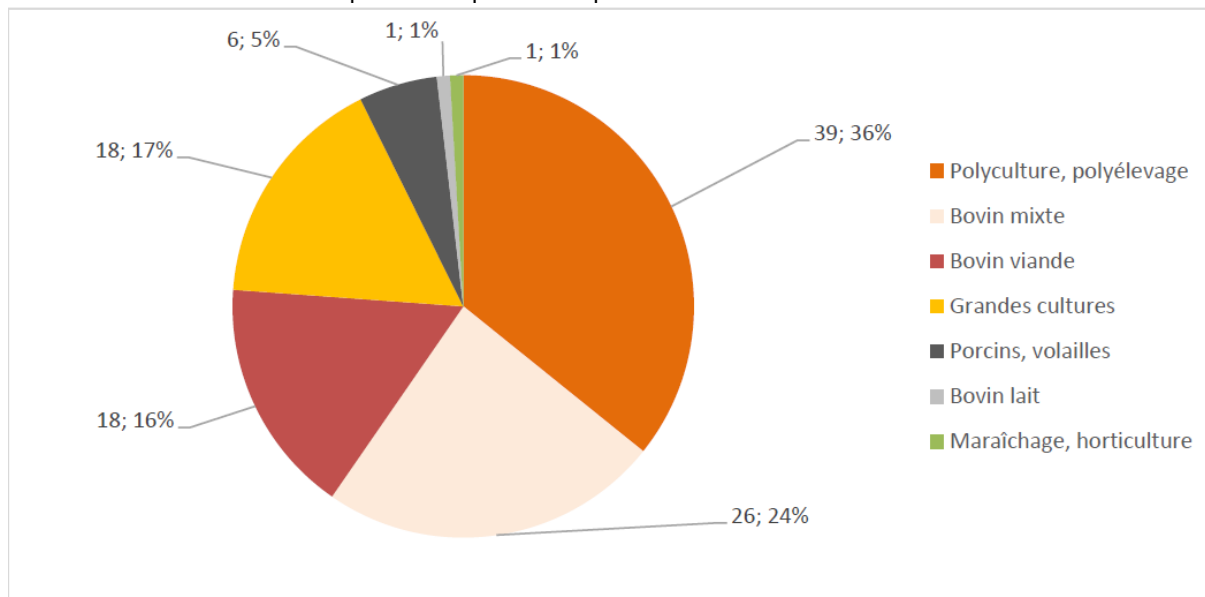


Figure 22 : Orientation technico-économique des exploitations agricoles présentes sur le BAC

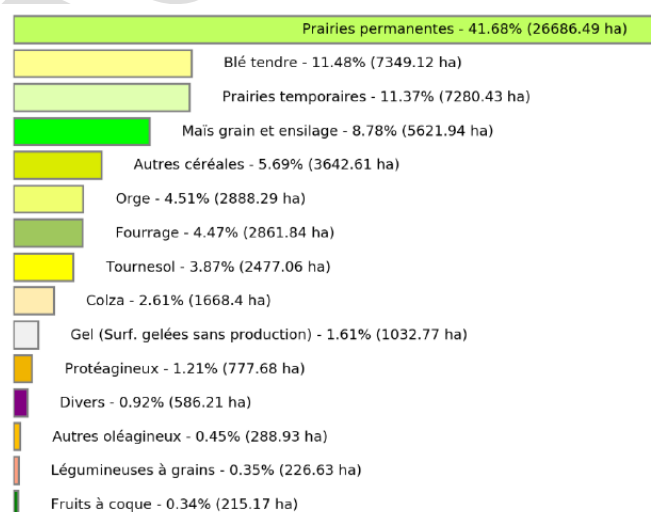
L'assolement sur le secteur de la Tardoire est représentatif de l'orientation des exploitations agricoles vers l'élevage, avec une large majorité de prairies (77% des surfaces) et la présence de cultures pouvant être utilisées pour l'alimentation du bétail (650ha de maïs ensilage). Par ailleurs, des châtaigneraies sont présentes sur 90ha, qui n'existent pas ailleurs sur la zone d'étude.

Le secteur de la Bonnière amont concerne une surface très faible en regard des autres sous-zones, et est essentiellement composé de prairies (74% de la SAU). La zone présente néanmoins la particularité de comporter des surfaces en pépinière (115ha) et en millet (34ha).

L'essentiel de la sole en blé tendre d'hiver se situe sur le secteur du Karst : en 2021, sur les 7 349ha cultivés à l'échelle du bassin versant, 5 450 se trouvaient sur la zone. Sur ce territoire de polyculture, les prairies sont assez peu présentes et les surfaces sont majoritairement destinées à la production de céréales d'hiver et de colza (environ un tiers de la SAU) et de culture de printemps (maïs et tournesol : 17% de la SAU).

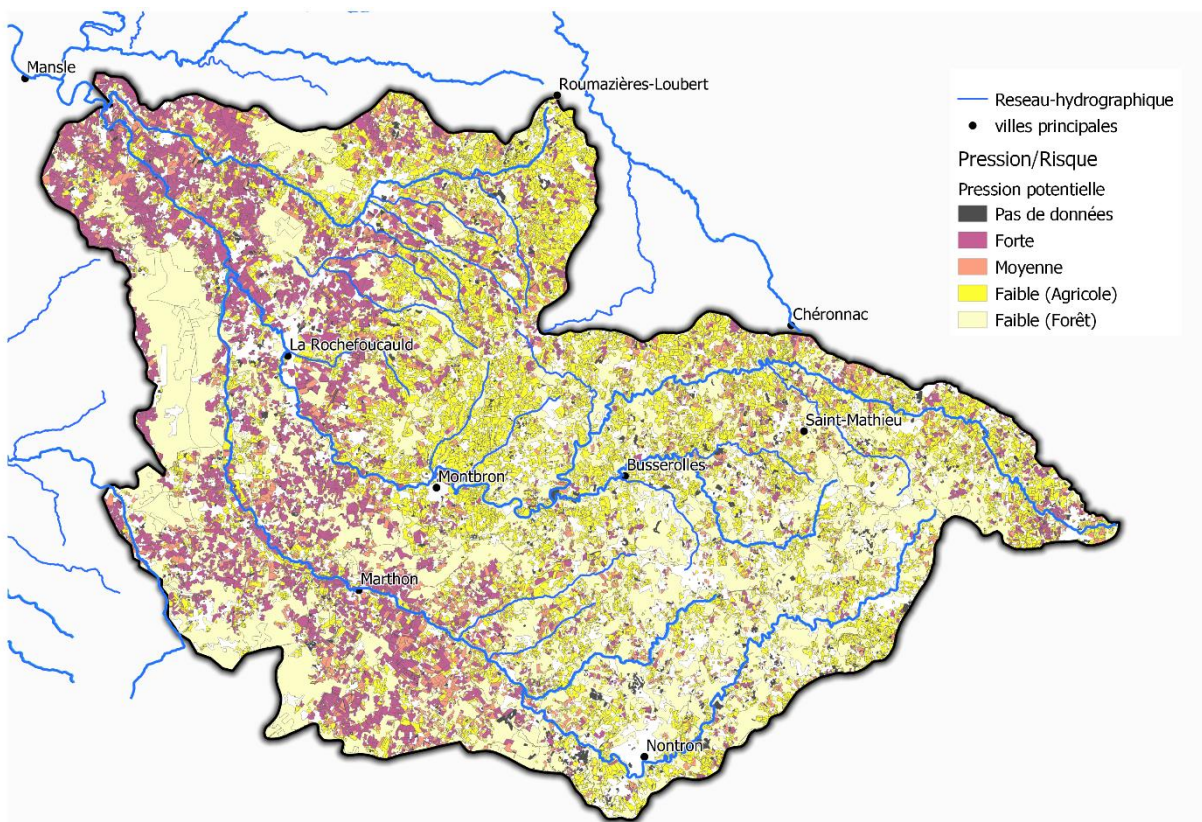
Le secteur du Bandiat est la seconde zone de production de céréales à paille d'hiver (blé tendre, orge, triticale, avoine, blé dur : 19% de la SAU) et de cultures de printemps (13% de la SAU, dont 9% de maïs).

Figure 23 : Répartition des groupes de cultures RPG (15 groupes) - 2021





L'étude de l'occupation agricole et forestière du sol et des rotations a permis d'établir une carte des pressions potentielles parcelle. Cette carte traduit le potentiel de pollution diffuse en fonction des rotations de culture. Il est important de noter que cela ne traduit pas les pratiques individuelles des exploitants.



## Cartographie des pressions potentielles agricoles et forestières

Figure 24 Cartographie des pressions potentielles agricoles et forestières

### b) Contexte non-agricole

#### ➔ Assainissement collectif

Au total, 95 stations d'épuration ont été répertoriées sur le territoire de l'AAC. Leur localisation est présentée sur la Figure 25 : Localisation des stations d'épuration sur le territoire et leurs capacités nominale (Source : SIEAG) ci-dessous. La conformité est globalement satisfaisante sur l'ensemble du territoire selon les acteurs de l'assainissement collectif. Les collectivités en charge de leur gestion sont les suivantes :

- GrandAngoulême
- Cœur de Charente
- Charente Limousine
- Périgord Nontronnais
- La Rochefoucauld – Porte du Perigord
- Ouest Limousin
- Pays de Nexon Monts de Chalus
- Porte Océane du Limousin



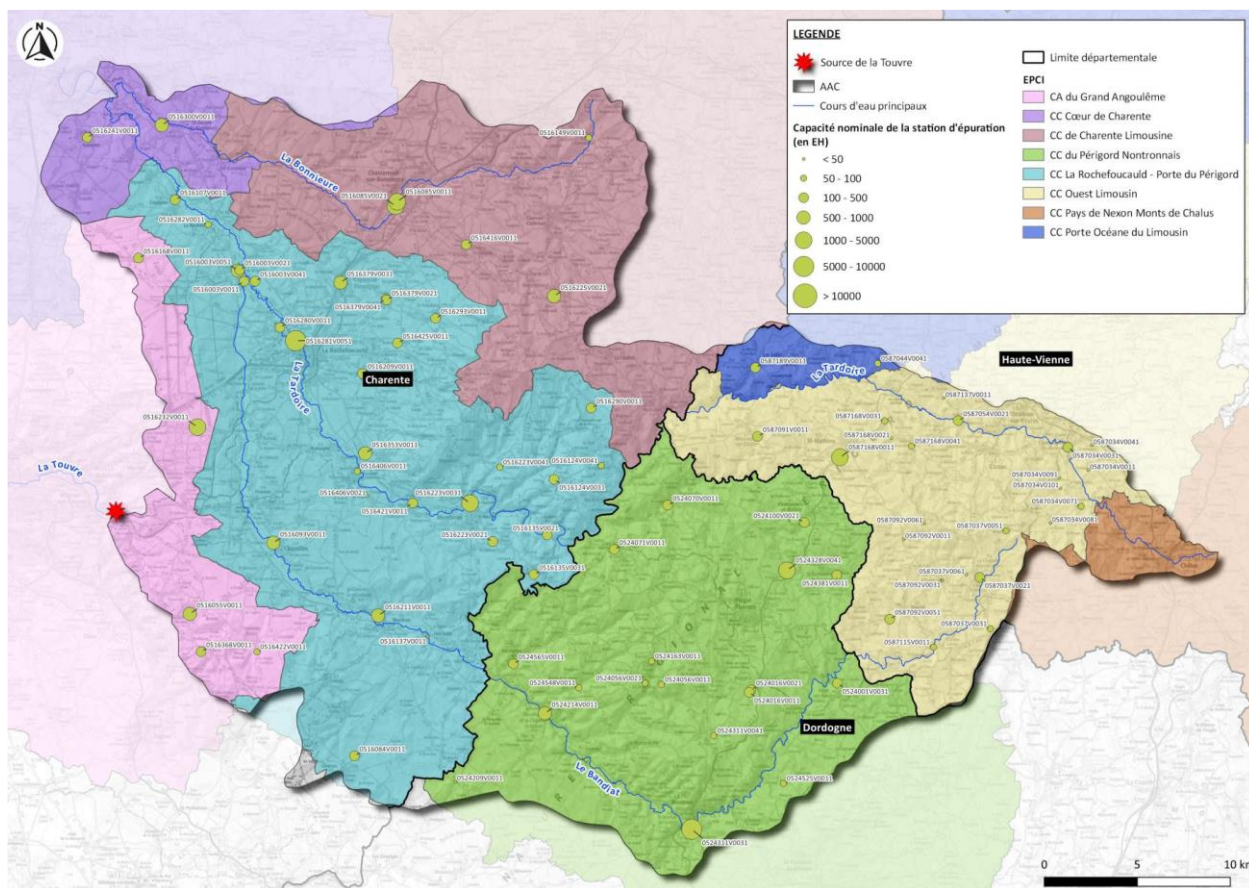


Figure 25 : Localisation des stations d'épuration sur le territoire et leurs capacités nominale (Source : SIEAG)

### ➔ Assainissement non-collectif

1 337 installations d'ANC sont identifiées, couvrant 70 % des communes concernées. Les installations d'ANC sont plus impactantes pour les milieux aquatiques lorsqu'elles sont très concentrées spatialement dans une même zone ou dimensionnées pour des habitats collectifs (nombre d'équivalents-habitants élevé), car cela peut engendrer des rejets conséquents dans le milieu si ces installations deviennent défectueuses.

### ➔ Les activités industrielles :

Les infrastructures routières et industrielles se situent en grande partie au sein ou près des sous-bassins des gouffres, ce qui témoigne d'un certain degré de pression sur ces zones d'infiltration préférentielle en cas d'accident industriel ou de rejet d'hydrocarbures.

Les données sur la qualité des rejets industriels montrent des concentrations élevées en DBO5 et en DCO dans une entité hydrographique du bassin de la Bonnieure. À noter que de nombreux établissements industriels ne renseignent pas le type de milieu récepteur du point de rejet direct, il n'a donc pas été possible de connaître les milieux potentiellement impactés par ces rejets.

### c) Le milieu naturel

#### ➔ La forêt

Les forêts occupent une part importante du territoire environ 40% de la superficie totale du bassin selon Corine Land Cover. Elles sont particulièrement présentes sur les parties amont dans les bassins du Bandiat et de la Tardoire. La grande majorité des surfaces forestières sont composées de forêts de feuillus.

	BV Tardoire	BV Bandiat	BV Bonnieure	BV Touvre (Karst)
Surface totale du bassin (ha)	41 203,8	41 813,8	9 000,5	56 602,7
Surface en forêt (CLC 2018)	16 916,2	19 944,4	2 165,1	19 968,4
% de Forêt	41%	48%	24%	35%
Forêts de feuillus	86%	60%	99%	90%
Forêts de conifères	4%	6%	0%	5%
Forêts mélangées	9%	33%	0%	2%
Landes et broussailles	0%	0%	1%	0%
Forêt et végétation arbustive en mutation	0%	1%	0%	3%

Figure 26 : Occupation du sol par le forêt par sous bassin versant

À l'exception de la forêt domaniale de la Braconne, la majorité des forêts du territoire appartient à des propriétaires privés. La forêt joue de nombreux rôles dans le cycle de l'eau et sa présence est souvent un atout pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. En forêt, les phénomènes de relargage ou de fuites d'éléments minéraux sont limités. La pérennité du couvert forestier est également un atout par rapport à d'autres usages du sol, y compris agricoles, car au sein des sols forestiers, on observe une activité biologique plus constante et un recyclage des éléments minéraux très efficace. Aucun intrant n'est utilisé dans les itinéraires techniques sur le territoire, toutes essences confondues.

### → Les plans d'eau

La présence de plans d'eau aggrave les effets d'évaporation et de réchauffement des eaux, pouvant entraîner des phénomènes de dérèglement et d'eutrophisation. En effet, les retenues génèrent une forte évaporation en période estivale, car une eau stagnante et peu profonde se réchauffe beaucoup plus vite et plus intensément qu'une eau courante. Sur une longue durée d'ensoleillement, plus la surface d'eau exposée est importante, plus les pertes par évaporation seront significatives.

La Figure 27 : Impact d'un plan d'eau sur la continuité des écoulements (source : SyBTB) montre un exemple de l'assèchement d'un affluent de la Tardoire, lié à la présence d'ouvrages tels que des barrages (plans d'eau, étangs). Le cours d'eau, alimenté par une source, coule jusqu'à un premier ouvrage, puis se retrouve en assèchement à la sortie de celui-ci, faute de débit suffisant pour poursuivre vers l'aval. Une nouvelle source un peu plus en aval permet au cours d'eau de retrouver un écoulement faible jusqu'à un nouvel ouvrage, où il s'assèche à nouveau en aval de celui-ci.



Figure 27 : Impact d'un plan d'eau sur la continuité des écoulements (source : SyBTB)

### → Les zones humides

Les milieux humides sont des écosystèmes riches et diversifiés (tourbières, marais, mares, prairies humides, etc.) qui assurent des services écosystémiques tels que :

- La régulation de la ressource en eau ;
- La régulation des débits de crues (zones tampons) ;
- L'alimentation des nappes phréatiques, tout en retardant les effets de la sécheresse ;
- La régulation de la qualité de l'eau ;
- Le captage du carbone.



Leur présence représente un atout fondamental dans la gestion des pollutions diffuses azotées. L'efficacité des zones humides dans la réduction des pressions dépend de deux facteurs principaux :

- L'état de fonctionnement des zones humides ;
- Leur positionnement dans les versants, qui influe sur leur capacité à intercepter les eaux de ruissellement.

Sur l'aire d'alimentation de captage, à ce jour, aucun inventaire des zones humides n'a été réalisé. Les zones humides potentielles sont présentées dans la Figure 28 : Cartographie des zones humides potentielles sur le bassin de la Touvre

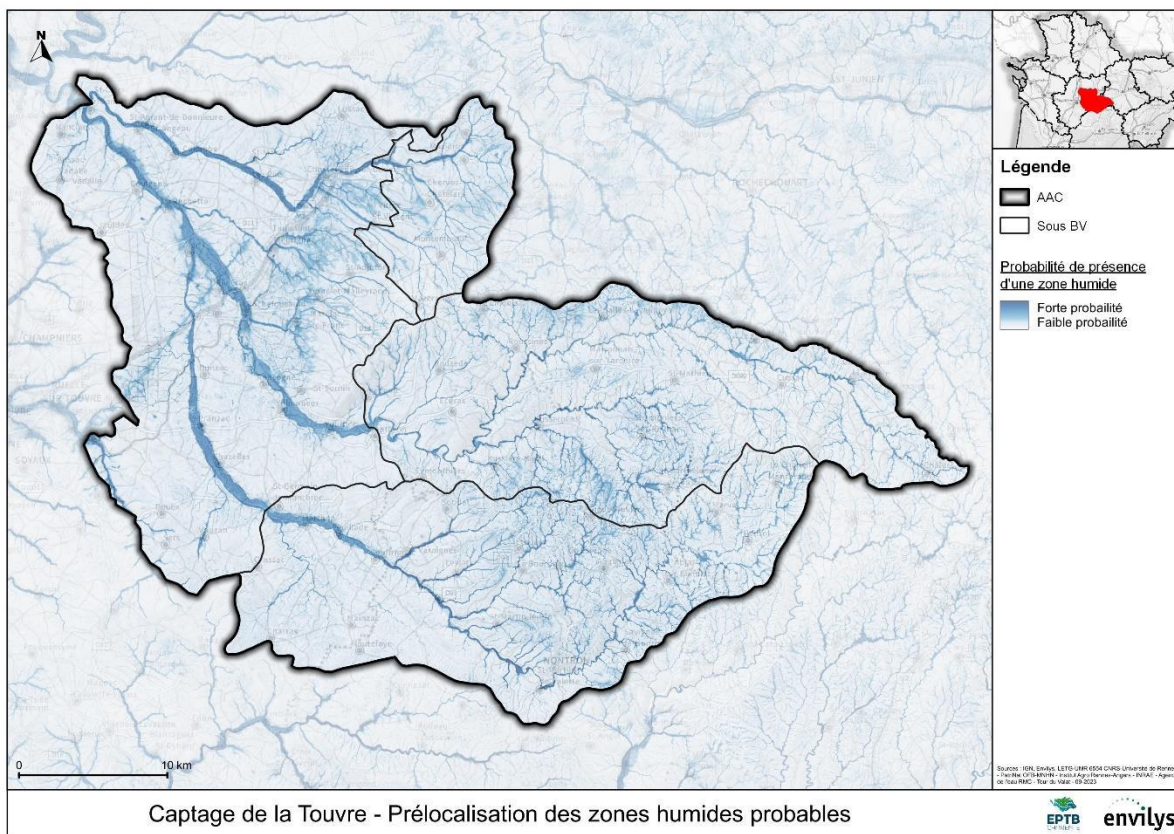


Figure 28 : Cartographie des zones humides potentielles sur le bassin de la Touvre

#### 4. Le croisement de la vulnérabilité et des pressions potentielles

Afin de déterminer les zones prioritaires d'action, un croisement de la cartographie de la vulnérabilité du territoire et des pressions potentielles agricoles et forestière a été réalisé.

Le risque très fort est principalement localisé sur la zone d'infiltration préférentielle du karst et représente moins de 2% de la surface.

Les risques de pollutions diffuses sont Fort sur seulement 20 % du territoire, soit un peu plus de 22 000 ha.

Dans les zones d'écoulement de surface (BVE et zones karstiques hors zone d'infiltration préférentielle), le risque fort et moyen est présent en plus forte densité sur :

- les zones karstiques
- des parcelles où les successions présente la pression la plus forte
- ou dans les zones où la vulnérabilité eaux de surface est forte.

Il est important de noter que la majorité de l'aire d'alimentation du captage de la Touvre présente un risque faible de pollutions diffuses (59 %).

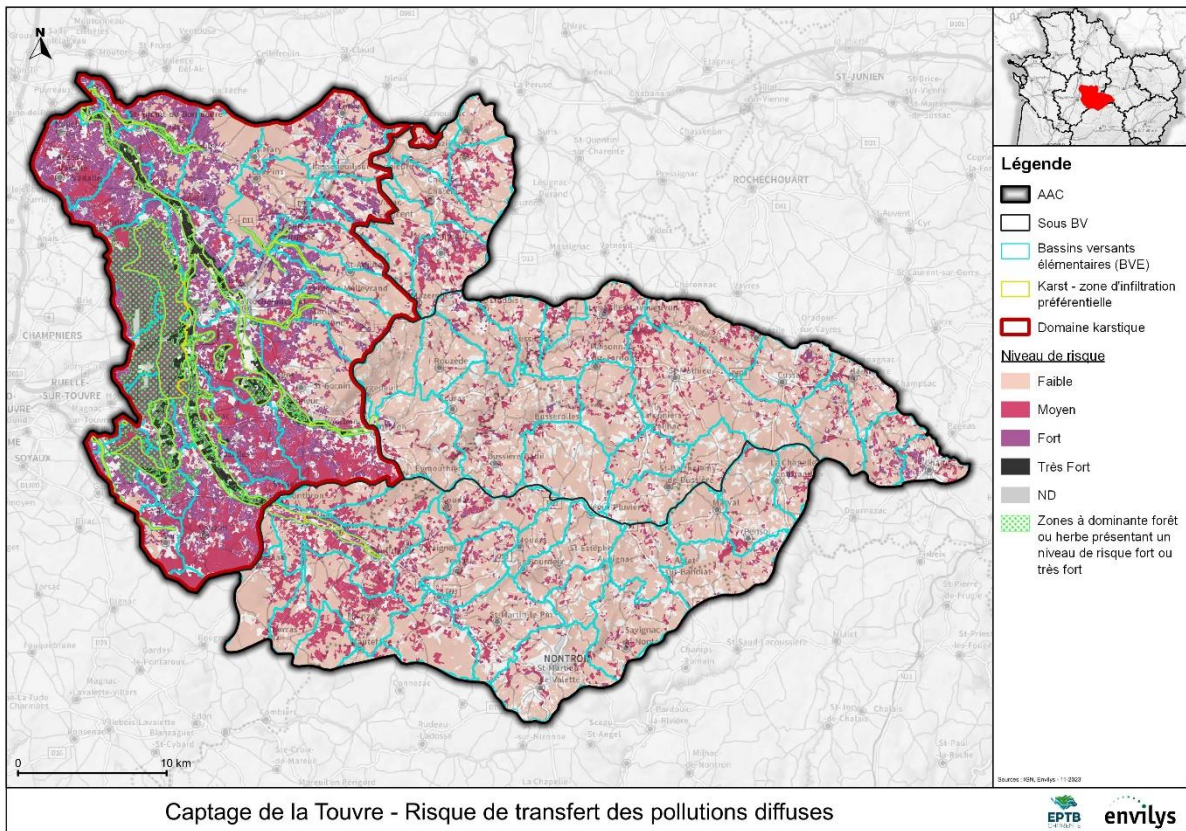


Figure 29 Cartographie du risque de transfert des pollutions diffuses

Cette carte de risque représente la conclusion de l'étude réalisée. Elle servira de support de réflexion et de priorisation sur la localisation des actions.

## IV. Stratégie et programme d'actions

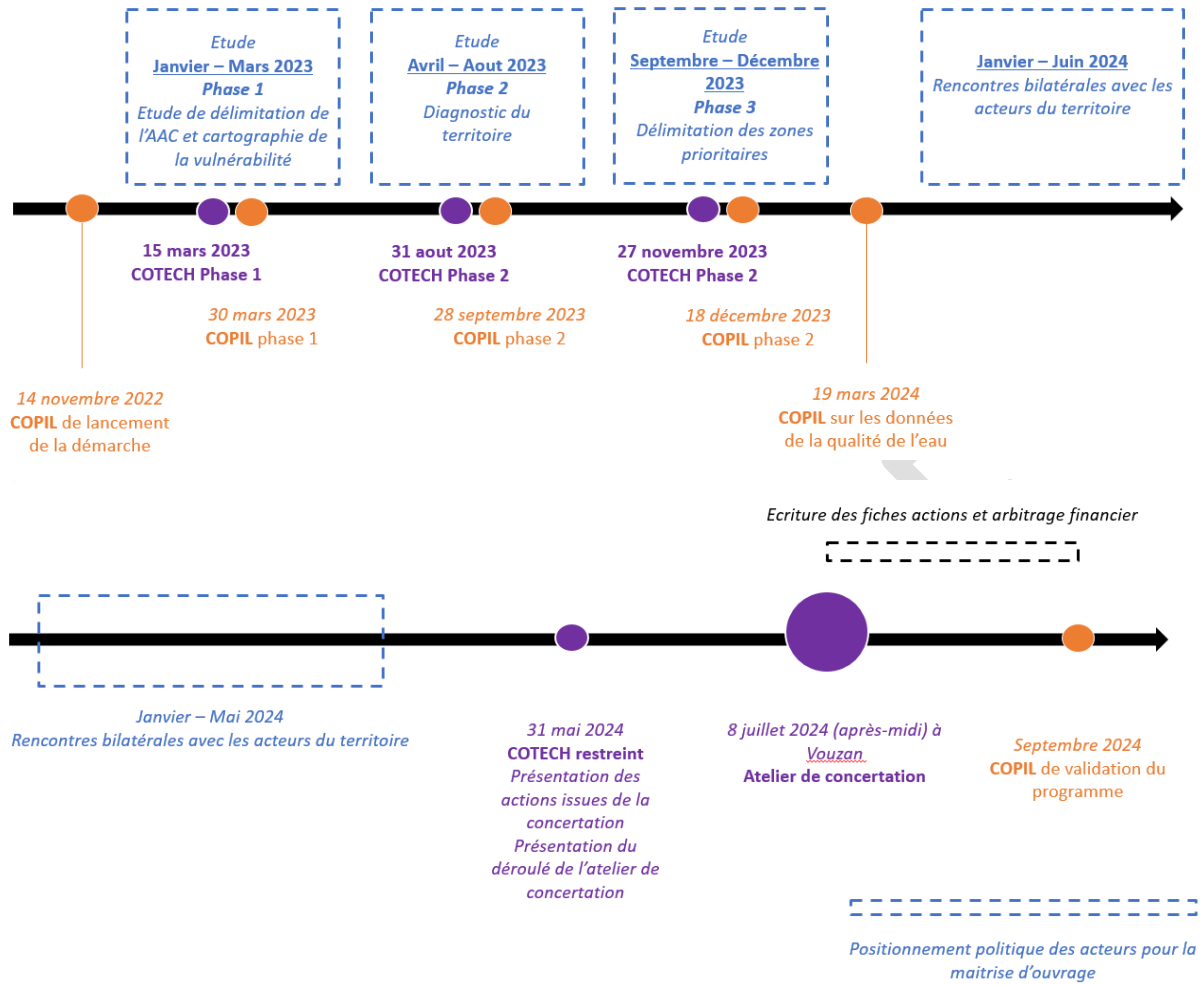
### 1. Construction du programme d'actions

Afin d'élaborer un programme d'actions partagé et répondant aux besoins et attentes du territoire, un travail de concertation a été engagé depuis 2023 avec l'ensemble des acteurs locaux débutant par la réalisation d'une étude pour déterminer les zones prioritaires du bassin et les principales sources de pollutions. Ce travail issu d'un croisement entre la vulnérabilité du territoire et le diagnostic des pressions potentielles a été restitué aux acteurs du territoire lors des réunions du comité technique et du comité de pilotage mis en place pour piloter et suivre la démarche.

Chacun des acteurs a ensuite été rencontré individuellement de janvier à juin 2024 afin d'identifier les potentielles actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie sur le bassin de la Touvre. Un atelier de concertation a été organisé en juillet 2024 afin de présenter et partager les propositions d'actions issues des échanges individuels.

De plus, une réunion spécifique sur la qualité des eaux de l'AAC a été organisée en mars 2024 à la demande du COPIL afin de préciser l'état de l'eau au captage, dans le Karst et sur les bassins versants superficiels amonts.

L'ensemble des étapes de construction de la stratégie et les différentes réunions sont présentés dans la frise chronologique suivante :





## 2. Stratégie globale du programme d'actions

Au regard de l'enjeu stratégique de la ressource vis-à-vis de la production d'eau potable pour l'agglomération de GrandAngoulême et de rôle important de dilution de la Touvre pour le fleuve Charente (qualité et quantité), la stratégie locale a pour objectif de **préserver la ressource en maintenant la bonne qualité de l'eau sur les paramètres nitrates et pesticides.**

Pour répondre à cet objectif, six grands axes de travail ont été définis :

- ❖ **Axe 1 : Coordonner et animer**
- ❖ **Axe 2 : Sensibiliser et communiquer**
- ❖ **Axe 3 : Améliorer les connaissances**
- ❖ **Axe 4 : Développer les systèmes agricoles durables**
- ❖ **Axe 5 : Limiter les transferts**
- ❖ **Axe 6 : Préserver les milieux aquatiques**

### a) Axe 1 : Coordonner et animer

#### Finalités :

- **Coordination**
- **Animation**
- **Mise en œuvre des actions**

L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de préservation de la qualité de l'eau. Il établit une relation de confiance avec les acteurs de terrain en étant l'intermédiaire entre eux, les collectivités porteuses et les différents partenaires, et veille aux partages des informations. Il est par ailleurs garant du bon avancement de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires. Son rôle sera d'impulser les dynamiques, de suivre et de faciliter la mise en œuvre des actions sur le territoire.

L'animation du programme sera assurée par l'EPTB Charente (0,5 ETP).

Des instances de gouvernance, animées par l'EPTB Charente, seront mises en place et permettront à tous les partenaires de participer activement à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie locale

### b) Axe 2 : Sensibiliser et communiquer

#### Finalités :

- **Informier, sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du programme d'actions**
- **Valoriser**

Le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation du grand public sont un élément central afin de mieux faire connaître le programme d'action et ses enjeux : Fonctionnement du karst de la Rochefoucauld, rôles des zones humides et du bocage, enjeux liés à l'eau potable, etc. Il sera également essentiel de valoriser les différents partenaires du programme et les actions engagées.

Il s'agira notamment de participer à des événements locaux, de mieux faire connaître les enjeux de l'eau par la diffusion de bilans qualité de l'eau, de sensibiliser les scolaires via des dispositifs adaptés (Educ'Eau, MTAFE, ...).

### c) Axe 3 : Améliorer les connaissances sur le territoire de la Touvre

#### Finalités :

- **Améliorer la connaissance du territoire et de son fonctionnement**

L'étude de la qualité des eaux révèle que le bassin est insuffisamment équipé et que les analyses actuelles sont

trop irrégulières pour dégager des tendances précises. Les prélèvements pour analyser la qualité de l'eau seront renforcés sur certaines stations du bassin afin de mieux suivre l'évolution de la qualité. Un bilan annuel sera réalisé pour surveiller ces évolutions ainsi que l'impact des actions mises en place. Par ailleurs, un travail sur les flux sera initié en couplant les données de concentrations et les débits pour mieux identifier les secteurs les plus contributeurs.

L'ensemble des indicateurs permettant de suivre l'évolution du territoire sera suivi afin de mieux évaluer l'impact des actions et de suivre l'évolution de toutes les pratiques.

Des bilans annuels seront présentés lors des réunions de comités de pilotage.

#### d) Axe 4 : Développer les systèmes agricoles durables

##### **Finalités :**

- **Valoriser les bonnes pratiques agricoles et encourager l'évolution de pratiques en grandes cultures**
- **Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées**
- **Etudier de nouveaux débouchés pour les productions locales**

L'accompagnement des exploitations est un enjeu majeur pour la préservation de la qualité de l'eau. L'objectif est de valoriser les bonnes pratiques tout en facilitant leur adaptation dans un contexte de changement climatique. Une attention particulière sera accordée aux exploitations d'élevage, car elles contribuent au maintien des surfaces en herbe, ce qui est particulièrement favorable à une bonne qualité de l'eau.

Il s'agira de proposer aux exploitants agricoles du territoire différents outils et modalités d'accompagnement :

- Accompagnement technique collectif par l'organisation de journées techniques ou dynamique de groupe,
- Accompagnement individuel par la réalisation d'un diagnostic, la définition d'une démarche de progrès et d'un suivi technique et agronomique.
- Accompagnement financier via des outils existants (MAEC) ou à construire collectivement (ex : PSE).
- Mise en place de réflexion filières

#### e) Axe 5 : Limiter les transferts

##### **Finalités :**

- **Limiter les transferts et les pollutions diffuses sur les bassins versants en eaux superficielles**
- **Limiter les transferts et les pollutions diffuses en protégeant les zones d'infiltrations immédiates (gouffres)**
- **Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement**

Le diagnostic du territoire a mis en avant diverses zones particulièrement vulnérables notamment les gouffres (zones d'infiltrations directes dans le Karst). Il est important de limiter les transferts sur ces zones ainsi que sur les bassins versants en eaux superficielles en travaillant sur l'aménagement du territoire. Ces zones seront prioritaires pour la mise en place d'actions.

Il s'agira de :

- Favoriser l'implantation d'aménagements et des IAE sur les zones à risques fort et très fort via l'accompagnement des agriculteurs dans les projets de plantations et l'organisation de journées techniques.
- veiller à la bonne gestion des espaces forestiers et à leur maintien
- protéger les gouffres notamment par une meilleure connaissance et des actions sur le foncier.

L'assainissement peut aussi être problématique vis-à-vis des rejets vers le milieu. Un travail de mise aux normes devrait être engagé.

#### f) Axe 6 : Préservation des milieux aquatiques

##### **Finalités :**

- **Préservation des zones humides**
- **Améliorer l'autoépuration des cours d'eau**

La préservation des milieux aquatiques permet de favoriser les phénomènes d'épuration naturels ainsi que les continuités d'écoulement, garant de la qualité globale de l'eau à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage. Dans cet axe, les actions inscrites s'appuient notamment sur le travail quotidien des syndicats de bassin.

Il s'agit notamment de :

- Réaliser un inventaire des zones humides
- Réaliser des travaux de rehaussements des lits mineurs de de remise à l'état naturel des cours d'eaux

### 3. Programme d'actions 2025-2029

Le programme d'action sera engagé à partir de 2025 pour une durée de 5 ans. L'annexe 1 présente la synthèse des actions proposées et les maîtres d'ouvrage associés. L'ensemble des fiches actions est présenté dans l'annexe X, où sont détaillées leurs modalités de mises en œuvre, leurs montants et le plan de financement prévisionnel.

### 4. Suivi et évaluation du programme

Un bilan annuel ainsi que les perspectives pour l'année suivante seront présentés en comité de pilotage. Ce bilan devra permettre :

- De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifiques et des programmes associés ;
- De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuel ;
- De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication ;
- D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers ;
- De justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet et accepté par les financeurs formalisera le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

En dernière année de programmation, la stratégie locale fera l'objet d'un bilan évaluatif qui sera présenté au comité de pilotage. L'établissement de ce bilan évaluatif doit permettre :

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés ;
- D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- De sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- D'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, un nouveau programme d'action.
- Une synthèse du bilan évaluatif de fin de contrat sera réalisée et transmise à l'ensemble des partenaires.

## V. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

### 1. Les collectivités porteuses et l'animation

Les « **porteurs de projet** sont l'**EPTB Charente l'agglomération de GrandAngoulême**. L'EPTB Charente agit en qualité de coordonnateur pour assurer l'animation et la coordination du programme d'actions. Ce partenariat fait l'objet d'une convention 2024-2029 signée par les deux parties qui définit les modalités de fonctionnement du partenariat.

Le coordonnateur a pour mission de :

- Élaborer puis animer le programme d'actions ;
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers ;
- Préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions et groupes de travail techniques ;
- Réaliser le suivi des actions via leur(s) indicateur(s), les bilans annuels ;
- Contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat ;
- Représenter les porteurs de projet localement ;
- Prendre en charge certaines actions notamment les actions d'amélioration des connaissances, la communication et la sensibilisation.

### 2. Les instances de gouvernances

La composition des instances de gouvernances est présentée en **annexe 4**.

#### a) Le comité de pilotage

Présidé par les deux structures porteuses, le Comité de pilotage rassemble, au moins une fois par an, tous les représentants des différents acteurs concernés. Il a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de :

- De prendre connaissance des avancements des actions du programme
- Examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de programmation), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations.

#### b) Le comité technique

Le Comité technique rassemble, au moins une fois par an, les co-porteurs, les partenaires financiers, les syndicats de bassins et Charente Eaux. Il a pour rôle de :

- Garantir une orientation stratégique en adéquation avec les objectifs de la stratégie locale et les attentes des partenaires institutionnels et financiers.
- Donner un avis technique sur les actions proposées par les commissions thématiques : cohérence du dimensionnement, pertinence vis-à-vis des objectifs de la stratégie locale, position sur les modalités de financements etc.
- Valider ce qui sera présenté en Comité de Pilotage.

#### c) Les groupes de travail

Des groupes de travail pourront être constitués à la demande des membres du Comité de Pilotage ou des co-porteurs. Ces groupes constituent des instances de concertation, d'échange et de construction entre les membres. Ils seront animés par l'EPTB Charente et les productions de ces groupes seront restituées en comité de pilotage.

## VI. Engagement des signataires de la Stratégie Locale

Les Porteurs de projet (EPTB Charente, GrandAngoulême)

S'engagent à :

- Assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Ils associent l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage ;
- Contribuer aux actions des partenaires engagés ;
- Réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués ;
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement ;
- Valoriser et communiquer sur les actions mises en place par les partenaires dans le cadre du programme ;
- Réaliser des bilans annuels et le bilan évaluatif de fin de programmation, en s'assurant de la mise en œuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées ;
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (il est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat).

L'Agence de l'eau Adour-Garonne

S'engage à :

- Sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, présenter à ses instances sur la période 2024-2025, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat selon les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles ;
- Pour les années 2025, 2026 et 2027, les aides seront proposées dans le cadre du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention ;
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

**Les maitres d'ouvrage :**

S'engagent à :

- Concourir collectivement, aux côtés des porteurs de projets et des partenaires financiers, au développement d'une dynamique volontaire sur le territoire ;
- Réaliser les actions prévues dans le contrat dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués ;
- Participer aux différentes instances de gouvernance qui les concernent (COPIL, groupes de travail) ;
- Sensibiliser le public auprès duquel ils interviennent à la préservation de la qualité de l'eau (promotion des actions proposées) ;
- Contribuer au suivi annuel du programme d'action particulièrement en apportant leur regard sur les actions engagées ;
- Transmettre aux porteurs de projet toute information et donnée susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

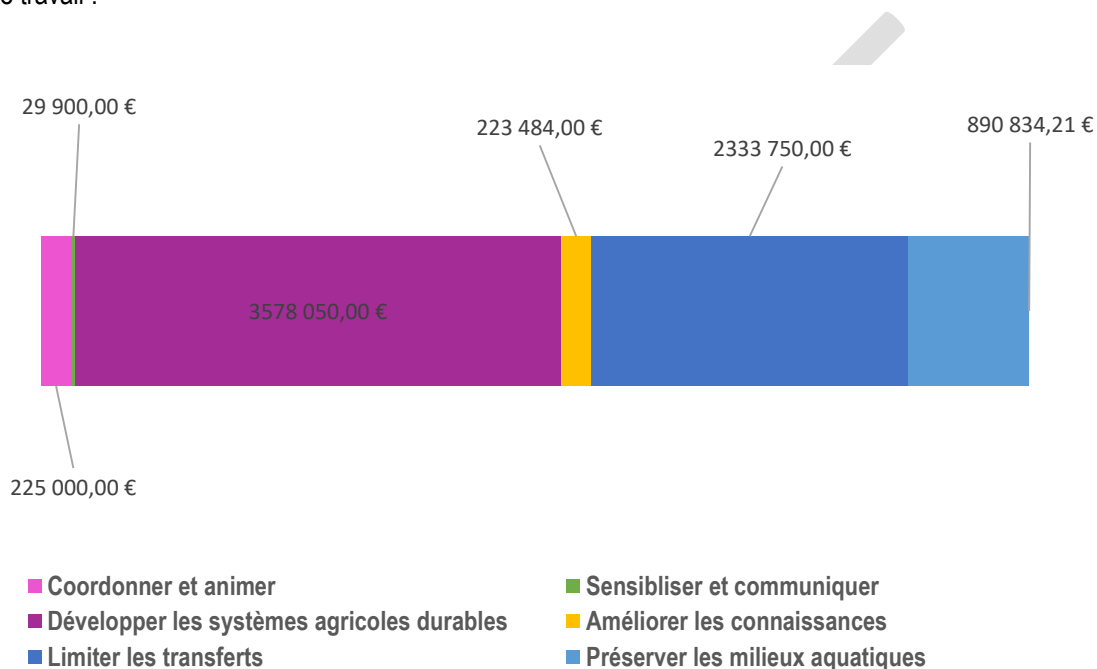


## VII. Données financières

Le coût prévisionnel des actions financées dans le cadre de la Stratégie Locale du bassin versant de la Touvre s'élève à **6 532 184 euros**.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des actions présentées dans le programme s'élève à **7 281 018 euros**. Ce coût prend notamment en compte le coût des actions menées dans le cadre des PPG portés par le SyBTB et le SYMBA BT qui concourent à l'enjeu de préservation des sources de la Touvre

Le diagramme ci-dessous présente la répartition du coût prévisionnel de l'ensemble des actions du programme par axe de travail :



Le plan de financement prévisionnel synthétique des actions financées dans le cadre de la Stratégie Locale de la Touvre est présenté en **Annexe 3**.

Fait à....., le.....

PROVISOIRE

## VIII. Liste des annexes

**Annexe 1** : Synthèse des actions

**Annexe 2** : Fiches actions

**Annexe 3** : Tableau de bord financier

**Annexe 4** : Composition des instances de gouvernance : Comité de pilotage et comité technique

**Annexe 5** : carte des zonages d'actions

**Annexe 6** : extrait des actions des PPG du SYBTB et SYMBA BT

PROVISOIRE

PROVISOIRE

**Annexe 1 : Synthèse des actions**

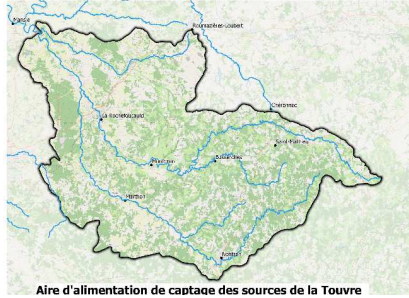
TABLEAU DE BORD DES ACTIONS - *provisoire au 26/09/2024*  
Stratégie Locale du bassin d'alimentation du captage de la Touvre

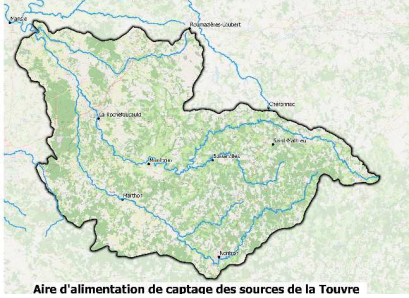
Axes de travail	FICHES ACTIONS	
Coordonner et animer	Anim	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions
Sensibiliser et communiquer	COM1	Faire connaître l'enjeu et la démarche au grand public
Améliorer les connaissances	C1	Amélioration de la connaissance sur le territoire de la Touvre
Développer les systèmes agricoles durables	A1	Mobiliser des aides financières pour accompagner les agriculteurs
	A2	Accompagner les actions collectives
	A3	Accompagner les actions individuelles
	A4	Sécuriser l'accès à l'eau aux bovins
	A5	Favoriser l'autonomie fourragère des cheptels
	A6	Etudier de nouveaux débouchés pour les productions locales
Limiter les transferts	F1	Favoriser l'implantation d'infrastructures agroécologies
	F2	Maintenir les zones forestières et leur bonne gestion
	F3	Protéger les zones de gouffres
	E1	Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement
Préserver les milieux aquatiques	M1	Préservation des zones humides
	M2	Restauration hydro-morphologique des cours d'eau
	M3	Gestion des plans d'eau




PROVISOIRE

**Annexe 2 : Fiches actions**

Anim	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions								
Enjeu - Objectifs stratégiques	Axe transversal du programme								
Constats	> L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre du programme d'actions, en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de préservation de la qualité de l'eau. > L'animateur est également le garant de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par les co-porteurs du programme et leurs partenaires.								
Objectifs de l'axe de travail	<b>Animer et coordonner le programme d'actions</b> <b>Réaliser l'animation entre les différents partenaires</b> <b>Suivre et accompagner les actions</b>								
Descriptif et calendrier		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5		
		PREVISIONNEL							
		Coût Anim	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €		
<b>Suivi administratif et financier du programme</b>									
> Suivi des financements et accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leurs demandes d'aide/solde > Réalisation des bilans financiers par fiche actions > Réflexion et mobilisation des outils financiers (appels à projets ...)		Pilotage (jour)	15	15	15	15	15		
<b>Animation locale</b>									
> Accompagnement et appui technique des partenaires > Collecte de retours d'expériences concernant les différentes fiches actions > Mise en cohérence et articulation des différents programmes sur le bassin (PPG, autres actions...)		Pilotage (jour) Somme du temps consacré pour chaque action	118	117	117	117	100		
<b>Pilotage des instances de gouvernances et autres groupes</b>									
> Animation et organisation des comités de pilotages et comités techniques (4 jours /an) > Animation et organisation des réunions techniques (2 jours/an) > Animation et organisation des points annuels de suivi (5 jours/an) > Organisation et animation d'autres instances/groupes à la demande des acteurs du territoire dont les groupes de la fiche A6 + les groupes géographiques à créer (4 jours/an)		Pilotage (jour)	15	15	15	15	25		
<b>Suivi et évaluation du programme d'actions</b>									
Des indicateurs de suivi propres à chaque action sont définis dans le contrat (cf.fiches actions).  > Collecte des indicateurs > Analyse des données issues des suivis de la qualité de l'eau > Réalisation d'une synthèse annuelle des actions menées dans le cadre du programme > Réalisation de l'évaluation (année 5)		Pilotage (jour)	2	3	3	3	10		
Liens actions	Toutes les fiches actions du programme		Zonage de l'action AAC						
Indicateurs de suivi de réalisation	Indicateurs de suivi de réalisation des fiches actions opérationnelles Nombre de réunions organisées		 <p>Aire d'alimentation de captage des sources de la Tourvre</p>						
Indicateurs de suivi de résultat	Indicateurs de suivi de résultat des fiches actions opérationnelles Taux de participation aux réunions								
Objectifs Chiffrés / Résultats attendus	<b>Atteinte des objectifs fixés dans chaque fiche action opérationnelle</b> <b>Favoriser et entretenir la dynamique territoriale</b>								
Priorité	+++								
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	Tous les partenaires du programme d'action								
Maître d'ouvrage	EPTB Charente (en partenariat GrandAngoulême)								
			A1	A2	A3	A4	A5		
Coût prévisionnel de l'action			225 000 €						
Pilotage Fiche Anim			181 j						
Pilotage des Fiches actions			569 j						
Pilotage totale de la stratégie			750 j						
			100%	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €		
				32 j	33 j	33 j	50 j		
				118 j	117 j	117 j	100 j		
				150 j	150 j	150 j	150 j		
<b>Financeurs et taux de financement</b>			Agence de l'eau Adour-Garonne	70%	31 500 €	31 500 €	31 500 €	31 500 €	
			Co-porteurs : EPTB Charente GrandAngoulême	30%	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €	13 500 €

COM1	Faire connaître l'enjeu et la démarche au grand public							
Enjeu - Objectifs stratégiques	Axe transversal - Sensibiliser, informer							
Constats	<p>&gt; Le partage des connaissances ainsi que la sensibilisation du grand public est un élément central afin de mieux faire connaître la démarche et ses enjeux.</p> <p>&gt; Il est important de rappeler que l'état de l'eau est actuellement bonne sur le territoire et que nous sommes sur une démarche de préservation où nous avons tous un rôle à jouer.</p>							
Objectifs de l'axe de travail	Informer, sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du programme d'actions							
Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5		
	PREVISIONNEL							
<p><b>Organisation ou participation à des événements</b></p> <p>&gt; Organisation ou participation à des événements ayant pour but de sensibiliser et d'informer le grand public au programme d'actions et aux enjeux de qualité de l'eau (événement des partenaires, des collectivités du territoire par exemple).</p> <p>&gt; Communiquer sur la démarche mise en place et présenter les enjeux sur le territoire (provenance de l'eau - échelle locale, comment est-elle protégée, qui participe à sa préservation...). Il sera également important de rappeler aux citoyens ce qui est interdit vis à vis de l'usage de l'eau</p>	Coût	500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €		
	Pilotage (jour)	2	6	6	6	2		
<p><b>Diffusion des données sur la qualité de l'eau</b></p> <p>Mettre à disposition des partenaires les données qualité de l'eau au captage et sur l'ensemble des points de suivis du bassin versant de la Touvre. Créer un support de diffusion de ces données ou intégrer un outil existant (ex : EQualité géré par l'EPTB Charente).</p> <p>Reflexion à la diffusion de ces données au grand public (par les supports de communication des partenaires par exemple)</p>	Coût	500 €	100 €	100 €	100 €	100 €		
	Pilotage (jour)	2	3	3	3	3		
	Vidéos + impression flyer	1	1	1	1	1		
<p><b>Développer des chartes et outils pour valoriser les actions</b></p> <p>&gt; Créer une charte graphique reconnaissable pour communiquer sur l'ensemble des aspects de la démarche.</p> <p>&gt; Proposer des visites de l'usine du Pontils (GrandAngoulême)</p> <p>&gt; Valoriser les actions de la démarche et les acteurs engagés au travers de retours d'expériences (1 vidéo par an)</p>	Coût	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €		
	Pilotage (jour)	5	2	2	2	2		
<p><b>Sensibiliser les scolaires aux enjeux de l'eau</b></p> <p>Proposer aux enseignants des supports adaptés pour faciliter l'intégration de ces modules à leurs programmes scolaires en s'appuyant sur des outils et structures référentes (Charente Nature, CPIE, programme MTAPE, Educ'Eau...)/ 1 classe accompagnée /département /an</p>	Coût	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €		
	Pilotage (jour)	1	1	1	1	1		
Liens actions	Ensemble des actions	Zonage de l'action AAC						
Indicateurs de suivi de réalisation	<p>Nombre d'événements organisés</p> <p>Nombre de participation à des événements</p>	 <p>Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre</p>						
Indicateurs de suivi de résultats	<p>Nombre de participants aux événements organisés</p> <p>Nombre de participants aux événements auxquels le programme a participé</p> <p>Nombre de brochures/plaquettes distribuées</p>							
Résultats visés	Compréhension des enjeux de la démarche, facilitation de certaines actions, mobilisation des riverains							
Priorité	++							
Appuis techniques possibles / Dispositifs existants	GrandAngoulême, associations d'éducation à l'environnement							
Maître d'ouvrage	EPTB Charente							
	Coût prévisionnel de la fiche action	29 900 €	100%	A1	A2	A3	A4	A5
	Pilotage (coût reporté dans Anim)	54 j		6 000 €	6 100 €	6 100 €	6 100 €	5 600 €
	Animation porteurs d'actions			10 j	12 j	12 j	12 j	8 j
				à définir annuellement avec chaque partenaires				
	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	3 000 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €	2 800 €	
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	50%	3 000 €	3 050 €	3 050 €	3 050 €	2 800 €	

C1 Amélioration de la connaissance sur le territoire de la Touvre							
<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>	Améliorer la connaissance du territoire et de son fonctionnement						
<b>Constats</b>	<p>&gt; L'étude de la qualité des eaux montre que le bassin est peu équipé et que les analyses sont trop irrégulières pour dégager des tendances précises.</p> <p>&gt; Les prélèvements pour analyser la qualité de l'eau seront renforcés sur certaines stations du bassin afin de mieux suivre l'évolution de la qualité de l'eau.</p> <p>&gt; Un bilan annuel de la qualité de l'eau sera réalisé afin de suivre les évolutions mais aussi l'impact des actions mises en place</p> <p>&gt; Mettre en place des suivis quantitatifs face aux suivis qualité pour déterminer les flux</p>						
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>	<p align="center"><b>Poursuite du suivi de qualité de l'eau pré-existant</b>  <b>Renforcement des suivis sur certaines stations du bassin</b>  <b>Initier une réflexion sur le travail en flux</b>  <b>Suivre l'évolution du territoire</b></p>						
<b>Descriptif et calendrier</b>							
		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
		<b>PREVISIONNEL</b>					
<b>Poursuite et amélioration du réseau de suivi de la qualité de l'eau</b>		<i>Pilotage</i>	2	1	1	1	2
<p>&gt; Renforcer les suivis qualité de l'eau sur les stations identifiées. L'objectif est d'atteindre une fréquence 12 sur les nitrates et sur les pesticides sur les stations identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bandiat à Feuillade</li> <li>- Le Bandiat à Saint Martial sur Valette</li> <li>- La Doue à Le Bourdeix</li> <li>- Le Trioux à Bussièrè Badil</li> <li>- La Tardoire à Roussines</li> </ul> <p>Suivre de nouveau les stations suivantes (fréquence 12 en nitrates et pesticides) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Bellonne au niveau de Taponnat-Fleurignac</li> <li>- Le Bandiat - Maison Blanche</li> <li>- La Ligonne à Marillac le Franc</li> </ul> <p>Maintenir les stations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Bonnieure au Pont des Pins</li> <li>- La Tardoire à Vouthon</li> </ul>		<i>Coût suivis</i>	41 304 €	41 304 €	41 304 €	41 304 €	41 304 €
		<i>Suivi qualité (Chiffrage suivi RECEMA, hors suivi AEAG seule) (HT)</i>					
<b>Mise en place de nouveaux dispositifs de mesure</b>		<i>Coût matériel et installation (HT)</i>	6 848 €				
<p>Mise en place d'échelles limnimétriques automatiques sur les points de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Trioux à Bussièrè Badil</li> <li>- de la Doue au Bourdeix</li> </ul> <p>La station de Feuillade sera installée en 2024 (coût de l'installation et de suivi pris en charge par l'EPTB Charente)</p>		<i>Coût de maintenance des outils (HT)</i>	1 124 €	2 248 €	2 248 €	2 248 €	2 248 €
<b>Réaliser un bilan annuel de la qualité de l'eau</b>		<i>Pas de coût</i>					
<p>&gt; Réaliser un bilan annuel des données qualité de l'année et le partager avec les membres du Comité de Pilotage. Ce bilan permettra de suivre précisément l'évolution de la qualité de l'eau et l'efficacité des actions mises en place.</p>		<i>Animation pilote (jour)</i>	1	3	3	3	1
<b>Suivre l'évolution du territoire</b>							
<p>&gt; Collecter les données nécessaires aux indicateurs définis pour chaque action et analyser l'évolution sur le territoire</p>							
<b>Liens actions</b>	<b>Toutes</b>						
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	<p>Mise en place des équipements et des suivis complémentaires</p> <p>Collecter les indicateurs définis sur les fiches actions</p> <p>Réaliser les bilans sur la qualité de l'eau et les présenter aux acteurs</p>						
<b>Résultats visés</b>	<p>Résultats des suivis</p> <p>Bilans réalisés</p>						
<b>Priorité</b>	++						
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	EPTB Charente (via RECEMA)						
<b>Maître d'ouvrage</b>	GrandAngoulême						
			<b>Zonage de l'action AAC</b>				
			<p align="center">Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre</p>				
			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Coût prévisionnel de la fiche action (HT)</b>		223 484 €					
<b>Pilotage (coût reporté dans Anim)</b>		18 j	49 276 €	43 552 €	43 552 €	43 552 €	43 552 €
<b>Animation porteurs d'actions</b>		0 j	3 j	4 j	4 j	4 j	3 j
			100%				
<b>Financiers et taux de financement</b>		<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b>	70%	34 493 €	30 486 €	30 486 €	30 486 €
		Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)		<i>coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM</i>			
		<b>GrandAngoulême</b>	30%	14 783 €	13 066 €	13 066 €	13 066 €

A1		Mobiliser des aides financières pour accompagner les agriculteurs					
<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>		Valoriser les bonnes pratiques en grandes cultures et encourager l'évolution des pratiques Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées					
<b>Constats</b>		<p>&gt; Différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont déjà ouvertes sur le territoire du bassin de la Touvre via les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) Zones Intermédiaires (ZI) et Biodiversité portés par la Chambre d'Agriculture de Charente</p> <p>&gt; Le dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) vise à reconnaître et à rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs, au travers de la qualité intrinsèque de l'exploitation telle qu'elle est gérée par l'agriculteur. Depuis 2018, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a fait le choix de mettre en place un dispositif dont les modalités sont communes à 30 territoires sélectionnés sur le bassin Adour Garonne. L'amont du Bandiat et de la Tardoire font partie des territoires où est mis en place le cahier des charges de l'Agence pour le déploiement des PSE à titre expérimental (cahiers des charges orienté élevage).</p> <p>&gt; Des aides directes sont aussi mises en place sur certains territoires Re-Sources du bassin Charente. Le schéma pourrait être reproduit à l'échelle de la Touvre avec un cahier des charges cohérent avec les enjeux et l'occupation du sol du territoire de la Touvre.</p>					
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>		Préserver et développer les systèmes agricoles durables					
<b>Descriptif et calendrier</b>		Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
<b>Mesures Agro-Environnementales et Climatiques</b>		PREVISIONNEL					
<p>&gt; Des MAEC sont actuellement proposées sur le territoire via les PAEC ZI (CA 16) , PAEC Biodiversité (CA16). L'EPTB Charente, en lien avec les opérateurs et animateurs, communiquera auprès des agriculteurs sur les mesures proposées (Plaquettes, réunions d'information, ...).</p> <p>&gt; L'EPTB Charente et GrandAngoulême réfléchiront à la mise en place de nouvelles mesures adaptées à l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau via un PAEC EAU. Les mesures "élevage" sont déjà ouvertes sur l'ensemble du territoire de la Touvre via le PAEC ZI. Des mesures grandes cultures pourront être proposées en compléments notamment sur la zone Karstique.</p>		Pilotage (jour) Coût mesures ZI et biodiversité	17	15	15	15	12
		Coûts des mesures EAU	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
		Coûts hors stratégie					
<b>Paiements pour Services Environnementaux</b>		Pilotage (jour)	5	5	5	5	4
<p>Le bilan des engagements des agriculteurs dans cette démarche est positif et encourageant . Le dispositif pourrait être étendu à l'ensemble du bassin versant de la Tardoire et du Bandiat permettant à d'autres exploitations agricoles qui possèdent un atelier d'élevage de s'engager.</p> <p>L'EPTB Charente pourra accompagner les porteurs de projets (syndicats de bassin) dans l'animation de ce nouveau territoire auprès des animateurs agricoles.</p> <p>Une réflexion est également en cours pour proposer un PSE plus adapté aux exploitations en grandes cultures à l'échelle des territoires à enjeux Eau du bassin de la Charente. Ce PSE pourrait être déployé sur la zone Karstique (la plus vulnérable).</p>		Coût à définir en A1/A2/A3					
<b>Aides directes via les collectivités</b>		Pilotage (jour)	2	2	2	2	2
<p>Etudier la possibilité de mettre en place des aides directes en travaillant sur un cahier des charges adapté au territoire. L'EPTB Charente pourra s'appuyer sur les dispositifs existants sur le bassin versant de la Charente (Amoult/Lucérat, Landrais, Coulonge et Saint-Hippolyte)</p> <p>Des aides directes pourront être mises en place sur les dernière année du contrat (A4-A5) selon l'avancement du travail de réflexion</p>		Coûts hors stratégie					
<b>Autres financements</b>		Pilotage (jour)	1	2	2	2	1
<p>&gt; Mobilisation d'autres dispositifs et AAP (PCE-IAE, AAP/AMI, aides BIO...). Il s'agira d'en prendre connaissance et de sensibiliser agriculteurs et partenaires.</p>		Nombre de projets	1	2	2	2	2
<b>Identifier et engager des projets innovants</b>		Pilotage (jour) Coûts	13 40 000 €	10 80 000 €	10 80 000 €	10 80 000 €	10 80 000 €
<p>La profession agricole a souligné l'importance du soutien aux pratiques vertueuses sur le territoire. L'objectif est de favoriser à court et moyen terme l'émergence de projets qui s'inscrivent dans les axes de la stratégie. Il s'agit donc :</p> <p>&gt; Proposer un "cahier des charges" pour encadrer les projets éligibles (en année 1 : 8jours de construction du cahier des charges)</p> <p>&gt; via l'animation quotidienne, de recenser les possibilités de projets ou les initiatives locales qui peuvent s'inscrire dans les axes de la stratégie,</p> <p>&gt; Créer un groupe de travail pour étudier les demandes de financement de ces projets et initiatives</p>							
<b>Liens actions</b>		<b>Fiches A2 à A7</b>					
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>		Ouverture de MAEC Engagement de la réflexion sur les PSE Engagement de la réflexion sur les aides directes Promouvoir et être le relais des autres aides disponibles sur le territoire					
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>		Nombre d'exploitations engagées en MAEC Nombre d'exploitations engagées dans PSE Aides directes déployées sur le territoire Nombre d'hectares engagés					
<b>Priorité</b>		+++					
<b>Résultats visés</b>		Proposer des outils financiers aux exploitations sur les zones identifiées comme prioritaires					
		<p><b>Zonage de l'action AAC</b></p>  <p>Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre</p>					




<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	Programmes de développement rural (MAEC) / PSE AEAG / Aides directes mises en place sur l'aval (EAU17/EPTB Charente)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>EPTB Charente (Animation) et partenaires agricoles (animation MAEC, PSE)</b>

MAEC EAU : zone Karstique  
PSE GC = zone Karstique / PSE élevage = zone amont  
Aides directes : zone à définir

		A1	A2	A3	A4	A5	
<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>	2 860 000 €	540 000 €	580 000 €	580 000 €	580 000 €	580 000 €	
<b>Pilotage</b> (coût reporté dans Anim)	169 j	38 j	34 j	34 j	34 j	29 j	
<b>Animation porteurs d'actions</b>		à définir annuellement avec chaque partenaires					
<b>Financiers et taux de financement</b>		<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b>	50%	270 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €
		<b>Etat</b>	50%	270 000 €	290 000 €	290 000 €	290 000 €
		Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)		coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM			

<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>	Valoriser les bonnes pratiques en grandes cultures et encourager l'évolution des pratiques Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées
<b>Constats</b>	<p>&gt; Des exploitations performantes existent sur le territoire. Des retours d'expérience, incluant des visites de fermes et de plateformes d'essai, pourront être organisés pour partager les réalisations de ces agriculteurs et valoriser ces pratiques.</p> <p>&gt; La transmission des pratiques et des informations entre exploitants est une méthode efficace pour promouvoir les bonnes pratiques.</p>
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>	<b>Préserver et développer les systèmes agricoles durables</b>

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	<b>PREVISIONNEL</b>					
	Nombre d'événements organisés	3	4	4	4	3
	<b>Coût</b>	<b>4 050 €</b>	<b>5 400 €</b>	<b>5 400 €</b>	<b>5 400 €</b>	<b>4 050 €</b>
	Animation MO (jour)	3	6	6	6	3
	Pilotage	2	3	3	3	2
<p>&gt; Identifier des exploitations performantes vis-à-vis de la préservation de la qualité de l'eau et valoriser leurs expériences en mettant en place visites de fermes ou témoignages.</p> <p>&gt; Cette action sera mise en place avec les partenaires agricoles (financement de 3jours/événements organisés)</p> <p>L'objectif de cette action est de valoriser les agriculteurs engagés auprès de leurs pairs mais aussi du grand public et des élus</p>						
	<b>pas de coût</b>					
<p>&gt; Mise en place d'un groupe technique élevage (cf fiche A6)</p> <p>&gt; Réfléchir à la mise en place d'autres groupes à créer avec les partenaires agricoles en fonction des thématiques émergentes</p>						
	<i>Pilotage pris en compte dans la fiche ANIM</i>					

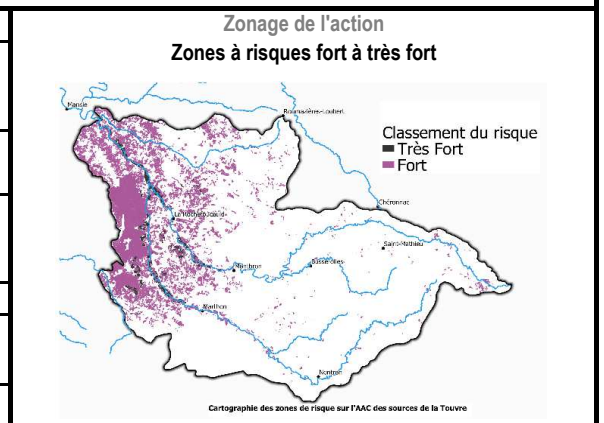
<b>Liens actions</b>	<b>A1, A3, A4, A5, A6, A7</b>	<b>Zonage de l'action AAC</b>  <b>Aire d'alimentation de captage des sources de la Touvre</b>
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Mise en place de groupe thématique Nombre d'événements collectifs organisés	
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	Nombre de participants aux actions collectives Nombres de groupes créés et animés	
<b>Résultats visés</b>	Bonne participation aux événements organisés Créer des groupes de travail et les mobiliser	
<b>Priorité</b>	<b>+++</b>	
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>		
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	<b>OPA / CA</b>	

		A1	A2	A3	A4	A5
<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>	24 300 €	4 050 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	4 050 €
<b>Pilotage</b> (coût reporté dans Anim)	13 j	2 j	3 j	3 j	3 j	2 j
<b>Animation porteurs d'actions</b>	24 j	3 j	6 j	6 j	6 j	3 j
<b>Financiers et taux de financement</b>	<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b>	<b>50%</b>	2 025 €	2 700 €	2 700 €	2 025 €
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)					
	<b>Partenaires porteurs d'actions</b>	<b>50%</b>	2 025 €	2 700 €	2 700 €	2 025 €
		<i>coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM</i>				

<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>	Valoriser les bonnes pratiques en grandes cultures et encourager l'évolution des pratiques Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associées
<b>Constats</b>	> Des points d'amélioration pourraient être identifiés au sein des exploitations > La réalisation de diagnostics techniques et de suivi des exploitations pourraient permettre l'évolution des pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau
<b>Axe de travail</b>	Préserver et développer les systèmes agricoles durables

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
<b>PREVISIONNEL</b>						
Nombre de diagnostics		20	20	20	20	20
Pilotage (jour)		8	6	6	6	2
Coûts		16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
<b>Diagnostiques d'exploitation</b>						
> Proposer des diagnostics individuels d'exploitations (à construire avec les partenaires agricoles afin qu'ils soient le plus complet possible) - cahier des charges du diagnostic à construire en année 1 > Identifier les diagnostics déjà réalisés par d'autres acteurs sur d'autres thématiques. (FDC, CA...) et les compléter au besoin > 2j financés pour les maîtres d'ouvrages / diagnostics à 400€/j						
<b>Suivis individuels des projets</b>						
> Proposer un suivi individuel adapté à l'exploitation sur la base des diagnostics réalisés afin de les accompagner techniquement dans leurs projets d'exploitations > 2j financés par maîtres d'ouvrage / suivi individuel à 400€/j						
Coûts		16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €

<b>Liens actions</b>	
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Évaluation des besoins des attentes des exploitants
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	Nombre de diagnostics réalisés et suivis individuels mis en place
<b>Résultats visés</b>	20 diagnostics réalisés/an et suivis des projets d'exploitation
<b>Priorité</b>	++
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	AAP, AMI, MAEC ...
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	OPA / CA



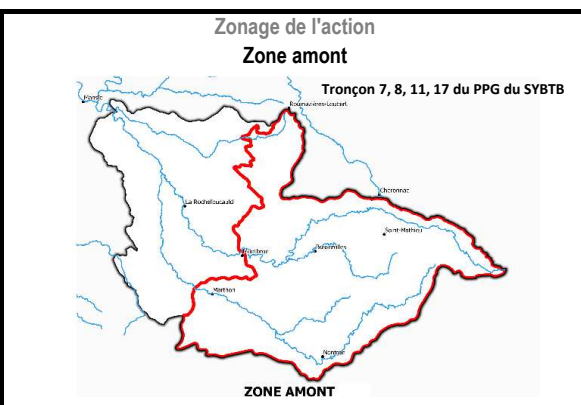
		A1	A2	A3	A4	A5
<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>	160 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €
<b>Pilotage</b> (coût reporté dans Anim)	28 j	8 j	6 j	6 j	6 j	2 j
<b>Animation porteurs d'actions</b>		à définir annuellement avec chaque partenaires				
<b>Financeurs et taux de financement</b>	<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b>	50%	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
	<b>Co-porteurs</b> (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				
	<b>Partenaires porteurs d'actions</b>	50%	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €

**A4** **Sécuriser l'accès à l'eau aux bovins**

<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>	Maintenir l'élevage et les surfaces en herbes associés
<b>Constats</b>	<p>&gt; L'abreuvement des bovins au cours d'eau est source de pollutions par différents aspects : apports d'effluents ponctuels, colmatage du lit, érosion des berges...</p> <p>&gt; L'aménagement de dispositifs d'abreuvement hors des cours d'eau avec mise en défens est une action relativement simple qui permet de supprimer facilement les transferts directs liés à l'élevage.</p> <p>&gt; Les syndicats de bassins du territoire (SYMBA BT et SYBTB) poursuivent le travail d'identification des points d'abreuvement problématiques et accompagne les exploitations agricoles dans la mises en défens des berges et l'installation de système d'abreuvement</p>
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>	Préserver et développer les systèmes agricoles durables

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5	
<p>&gt; Se référer aux fiches actions des PPG du SyBTB - T6 Abreuvement (A26 - A27 - A28) et au prévisionnel du SYMBA BT réalisé dans le cadre de leur DIG warsmann (régime déclaratif) 2024-2026</p> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: white; font-weight: bold;">Inventaire des besoins à l'échelle de l'exploitation et mise en place des aménagements</div> <p>&gt; Tour d'exploitation par les syndicats de bassins avec les agriculteurs en ciblant les bords de cours d'eau afin de ré-inventorier les points d'abreuvements sur cours d'eau et déterminer ceux à conserver, à condamner etc...</p> <p>&gt; Détermination des dispositifs de mise en défens et d'abreuvement les plus adaptés (circulation de l'eau sur le versant, portance, risque de gel, coût, nombre de bovins, position, mobilité des dispositifs, entretien, etc...)</p> <p>&gt; Les Chambres d'Agriculture pourront être associées aux projets d'aménagement sur les exploitations agricoles. Elles auront la possibilité de proposer un appui technique à la demande de l'agriculteur. Par ailleurs dans le cas où des projets demandés par les agriculteurs n'entreraient pas dans le cadre PPG, les Chambres d'Agriculture pourront accompagner les agriculteurs dans les demandes de financement auprès de la Région (PCAE - IAE).</p> <p>Préparation et réalisation des travaux liés à l'aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué, de mise en défens ... Se référer aux PPG des syndicats de bassins (SYMBA BT et SyBTB) pour les estimations des besoins.</p> <p>-SYBTB : coût des travaux concernant les tronçons représentatifs de l'amont du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passages à gué aménagés : (coût unitaire moyen de 3000€</li> <li>- Mise en défens des berges : clôture barbelé ou électrique, en moyenne 7€/mètre linéaire</li> <li>- Pompes à museau : coût unitaire moyen de 1000€</li> <li>- Abreuvement gravitaire : coût unitaire moyen de 1500€</li> <li>- Passages à gué : coût unitaire de 2000€</li> <li>- Passages busés / hydrotubes : coût unitaire moyen de 3000€</li> </ul>	<b>PREVISIONNEL</b>						
	Pilotage (jours)		2	3	3	3	2
	Coût (SYMBA BT)		20 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	Coût (SYBTB) HT		33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €

<b>Liens actions</b>	
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Nombre de diagnostics réalisés Retour utilisateurs
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	Linéaire de cours d'eau mis en défens Nombre d'abreuvoirs installés
<b>Résultats visés</b>	
<b>Priorité</b>	+++
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	Chambre d'Agriculture 16, Chambre d'Agriculture 87, Chambre d'agriculture 24
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	SBV



<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>	275 000 €					
	<b>Pilotage</b> (coût reporté dans Anim)	13j				
			100%			
		A1	A2	A3	A4	A5
		53 000 €	63 000 €	33 000 €	63 000 €	63 000 €
		2j	3j	3j	3j	2j

	Animation SYMBA BT	se référer aux PPG							
	Animation SYBTB								
	<b>Financeurs et taux de financement</b>  <i>*les plans de financements spécifiques par PPG se trouvent au verso de cette fiche</i>	SYBTB	Actions financées dans le cadre du PPG (par AEAG, RNA, CD16 à hauteur de 80%)*						
		SYMBA BT	Actions financées du PPG (par AEAG, RNA, CD87 à hauteur de 80%)*						
		Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM						

A4	<b>Sécuriser l'accès à l'eau aux bovins</b>							
		<b>Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYBTB</b>						
Coût prévisionnel SYBTB	165 000 €	<b>Total</b>	<b>33 000 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>33 000 €</b>	<b>33 000 €</b>
*	<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €
		Département Charente	10%	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €
		SyBTB	20%	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €
		<b>Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYMBA BT</b>						
Coût prévisionnel SYMBA BT	140 000 €	<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>
*	<b>Financeurs et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	10 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	4 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Département Haute-Vienne	20%	4 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		SYMBA BT	10%	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €







	<b>Financeurs et taux de financement</b>	<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b>	50%	12 500 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
		Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	<i>coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM</i>						
		<b>Partenaires porteurs d'actions</b>	50%	12 500 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €



	<b>Animation porteurs d'actions</b>	100 j	à définir annuellement avec chaque partenaires				
<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
	Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM					
	Partenaires porteurs d'actions	50%	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €



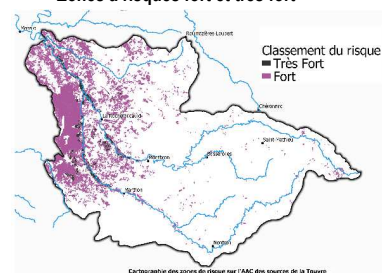
<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>	Limiter les transferts
<b>Constats</b>	<p>&gt; Les forêts occupent une part importante du territoire environ 40% de la superficie totale du bassin, elles sont particulièrement présentes sur les parties amont dans les bassins du Bandiat et de la Tardoire. La grande majorité des surfaces forestières sont composées de forêts de feuillus.</p> <p>&gt; Les parcelles forestières sont gérées majoritairement par des propriétaires privés. Quelques forêts domaniales (dont la forêt de la braconne) sont présentes sur le territoire.</p> <p>&gt; La forêt joue de nombreux rôles dans le cycle de l'eau et sa présence est souvent un atout pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. En forêt, les phénomènes de relargage ou de fuites d'éléments minéraux sont limités.</p> <p>&gt; Les plans de gestion durables (plan simple de gestion) sont obligatoires pour les parcelles de forêts ayant une superficie supérieure à 20Ha</p> <p>&gt; La gestion durable des forêts (éclaircis, petite mécanisation...) n'est pas toujours viable économiquement pour les propriétaires</p>
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>	<b>Préservation des zones forestières</b>

Descriptif et calendrier	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
<b>PREVISIONNEL</b>						
<b>Accompagnement la bonne gestion des parcelles forestières</b>						
<p>Les plans simples de gestion sont un dispositif permettant la planification des travaux en milieu forestier privé. Il prend en compte l'application du code des bonnes pratiques sylvicole ainsi qu'une projection de coupe durable. Il est demandé aux propriétaires de plus de 20Ha. D'autres dispositifs d'accompagnement techniques peuvent être identifiés pour améliorer la gestion durable des forêts privées du territoire notamment pour les propriétaires de petites structures.</p> <p>&gt; Étudier les différents dispositifs d'accompagnement technique des propriétaires forestiers :</p> <p>&gt; Proposer et suivre des diagnostics aux propriétaires privés (3j/diagnostics)</p> <p>&gt; Proposer et suivre la réalisation des plans simple de gestion (2jrs/plans)</p>						
	Pilotage	2	2	2	2	3
	Nombre de diagnostics de gestion réalisés	50	50	50	50	50
	Nombre de Plans simples de gestion réalisés	5	5	5	5	5
	coût	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €
<b>Accompagner financièrement les propriétaires de parcelles forestière</b>						
<p>L'accompagnement financier des propriétaires forestiers peut constituer un outil performant au maintien des pratiques et l'implantation d'essences durables. L'utilisation du dispositif de crédit carbone permet d'apporter des financements aux propriétaires sous forme d'aides directes. (en lien avec la Fiche A1)</p> <p>&gt; Poursuivre la veille pour l'accompagnement financier des propriétaires forestier.</p> <p>&gt; Poursuivre la veille l'identification des parcelles éligibles</p>						
	Pilotage	2	2	2	2	3
	Animation MO (jour) 1 projet = 1 jours	15	15	15	15	15
	coût	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €	6 750 €

<b>Liens actions</b>	F1, F3
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Nombre de projets accompagnés et financés
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	Nombre de diagnostics réalisés, financement apportés
<b>Resultats visés</b>	Accompagner les propriétaires dans la bonne gestion de leurs bois et forêt
<b>Priorité</b>	++
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	CNPF
<b>Maître d'ouvrage</b>	CETEF

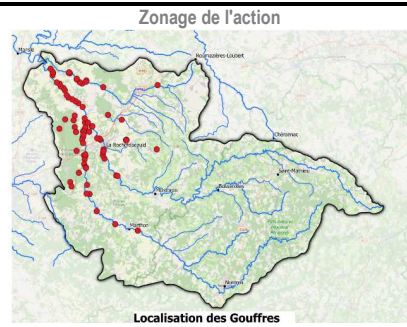
## Zonage de l'action

## Zones à risques fort et très fort

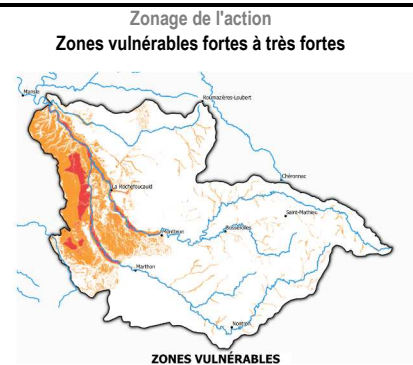


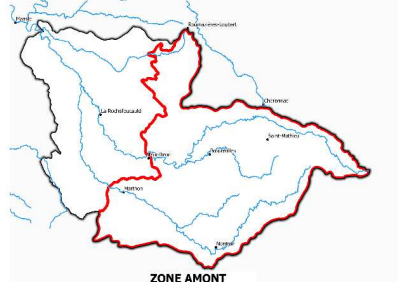
		A1	A2	A3	A4	A5
<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>	393 750 €	78 750 €	78 750 €	78 750 €	78 750 €	78 750 €
<b>Pilotage</b> (coût reporté dans Anim)	22 j	4 j	4 j	4 j	4 j	6 j
<b>Animation porteurs d'actions</b>		à définir annuellement avec chaque partenaires				
<b>Financiers et taux de financement</b>	<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b>	50%	39 375 €	39 375 €	39 375 €	39 375 €
	<b>Département de la Charente</b>					
	<b>Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)</b>	coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				
	<b>Partenaires porteurs d'actions</b>	50%	39 375 €	39 375 €	39 375 €	39 375 €


F3	Protéger les zones de gouffres					
<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>	Limiter les transferts					
<b>Constats</b>	<p>&gt; La zone karstique du territoire est caractérisée par la présence de nombreux gouffres. Ils constituent des zones d'infiltration directes dans le Karst de la Rochefoucauld.</p> <p>&gt; Certains gouffres ne sont pas protégés et peuvent être impactés par des pollutions ponctuelles</p> <p>&gt; La dynamique d'infiltration implique des difficultés dans l'identification durable des gouffres (dynamique de fermeture/ouverture des gouffres)</p>					
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>	Limiter les transferts sur les zones de gouffres					
<b>Descriptif et calendrier</b>	Coût unitaire	A1	A2	A3	A4	A5
	PREVISIONNEL					
<p><b>Identifier les gouffres et mieux comprendre les dynamiques d'infiltration</b></p> <p>La dynamique rapide d'apparition et de fermeture des gouffres rend leur localisation difficile. 97 gouffres (pertes) et fosses karstiques sur l'ensemble du territoire ont été dénombrés par le SyBTB lors de leur l'état des lieux</p> <p>&gt; Actualisation de l'inventaire géographique des gouffres et identification des activités à risque dans le périmètre de vulnérabilité.</p>	Coût					
	Pilotage (jour)	2	2	2	2	2
<p><b>Mobilisation des outils de gestion foncière pour protéger les zones de gouffres</b></p> <p>Mobilisation des outils de gestion foncière pour les parcelles proches des gouffres afin d'adapter les pratiques de gestion et protéger les zones humides.</p> <p>Des études pourront être mises en place avec la SAFER pour définir une stratégie foncière adaptée et concertée pour protéger les zones de gouffres et identifier les activités proches. Ces études doivent permettre une meilleure connaissance du territoire (veille foncière, diagnostic foncier...) pour proposer des solutions adaptées (maîtrise foncière, gestion foncière...).</p>	1 étude foncière/an					
	Coût	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Pilotage (jour)	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
<p><b>Mise en place d'une communication adaptée pour protéger ces zones de gouffres</b></p> <p>Mise en place d'une campagne d'information/sensibilisation auprès des riverains et des professionnels en proximité des gouffres.</p>	Coût	Pris en compte dans la fiche COM1				
	Pilotage (jour)					
<b>Liens actions</b>	F1, F2					
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Diagnostic agro-environnemental réalisé					
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	Diagnostic agro-environnemental réalisé Mise en place d'aménagements					
<b>Résultats visés</b>	Stratégie de protection instaurée à proximité des gouffres					
<b>Priorité</b>	++					
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	SAFER					
<b>Maître d'ouvrage</b>	Angoulême, Syndicats de bassin, CDC ou groupements com					
		A1	A2	A3	A4	A5
	Coût prévisionnel de la fiche action	50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	Pilotage (coût reporté dans Anim)	4 j	4 j	0,0 j	0 j	0,0 j
	Animation porteurs d'actions					
		à définir annuellement avec chaque partenaires				
	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	Partenaires porteurs d'actions	50%	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	Financiers et taux de financement					



E1	Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement						
<b>Enjeu - Objectifs stratégique</b>	Limiter les transferts						
<b>Constats</b>	<p>&gt; Au total 95 stations d'épuration ont été répertoriées sur le territoire de l'Aire d'Alimentation de Captage</p> <p>&gt; Les rejets d'assainissements enrichissent le milieu récepteur en nutriments.</p> <p>&gt; Des défauts d'entretien ont été observés sur certaines stations collectives de Dordogne</p> <p>&gt; Les Stations d'épuration de eaux usées (STEP) charentaise présentent un taux de conformité de 100% selon les acteurs du territoire</p> <p>&gt; Certaines structures d'assainissement doivent aller "au delà" du cadre réglementaire si elles se situent sur des zones d'infiltration préférentielle (Karst). Des aménagements supplémentaires sont à prévoir (système de filtration supplémentaire des eaux rejetées par infiltration)</p>						
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>	Limiter les transferts						
<b>Descriptif et calendrier</b>		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5
		PREVISIONNEL					
<p><b>Assurer un suivi des structures d'assainissement collectif</b></p> <p>&gt; Suivre l'état de conformité des STEP du territoire</p> <p>&gt; Faire un bilan annuel de l'état de conformité des stations du territoire</p>		Pilotage (jour)	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
<p><b>Poursuivre l'identification et résoudre les dysfonctionnements des structures d'assainissement non-collectif et non-conformes</b></p> <p>&gt; Identifier les dispositifs d'ANC non-conforme et accompagner la remise aux normes.</p> <p>- 1260 systèmes d'ANC présents sur les zones vulnérables fort à très fort.</p> <p>420 sur la CDC Cœur de Charente et 840 sur la CDC de La Rochefoucauld</p> <p>- En prenant un taux de non-conformité à 40% = environ 200 ANC à mettre aux normes.</p> <p>Dimensionné via l'étude ZEE et extrapolé au territoire</p> <p>&gt; Coût unitaire prévisionnel d'une mise aux normes : 9000€</p> <p>&gt; Coût unitaire des diagnostics :</p>		Nombre d'ANC à mettre aux normes	40	40	40	40	40
		Coût	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €
		Pilotage (jour)	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j
<b>Liens actions</b>	-						
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Veille de la conformité des STEP, liste des systèmes en ZEE, résultat des diagnostics de conformité						
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	Nombre de mise aux normes						
<b>Résultats visés</b>	Mettre aux normes 40 ANC par an S'assurer de la conformité des assainissements collectifs sur le territoire						
<b>Priorité</b>	+++						
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	Charente Eaux, étude ZEE de l'EPTB Charente, SPANC						
<b>Maître d'ouvrage</b>	EPCI						
			A1	A2	A3	A4	A5
<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>			360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	360 000 €
<b>Pilotage</b> (coût reporté dans Anim)			4 j	4 j	4 j	4 j	4 j
<b>Animation porteurs d'actions</b>			Non chiffré				
<b>Financiers et taux de financement</b>			à compléter				
Agence de l'eau Adour-Garonne							
			0 €	0 €	0 €	0 €	0 €



M1		Préservation des zones humides							
<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>		Préserver les milieux aquatiques							
<b>Constats</b>		<p>&gt; Les zones humides sont des filtres naturels contribuant au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.</p> <p>&gt; Une meilleure connaissance des zones humides et notamment des zones humides effectives des versants permettra d'y mettre en place une stratégie de gestion adaptée.</p>							
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>		Optimisation de la fonctionnalité des zones humides des versants							
<b>Descriptif et calendrier</b>		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5		
		<b>PREVISIONNEL</b>							
		<i>Pilotage (jour)</i>							
<b>Inventaire des zones humides</b>		Nombre de communes	12	12	12	13	13		
<p>&gt; Réaliser les inventaires de zones humides sur le territoire amont du bassin.</p> <p>&gt; Les relevés de terrain seront effectués selon les zones humides potentielles déjà inventoriées, notamment sur la base des critères pédologiques, hydromorphologiques, floristiques en vigueur. Le guide "Cheminement de l'eau" produit par l'EPTB Charente pourra aider les maîtres d'ouvrages dans la réalisation de cette action</p> <p>Les inventaires de toutes les ZHP du territoire, dans le lit majeur de cours d'eau qui ne subissent pas d'assecs ou de ruptures d'écoulements réguliers sont inscrits au PPG 2024-2033 du SyBT, essentiellement sur les têtes de bassin</p> <p>Le coût estimé des inventaires zones humides est le suivant :  - environ 6000€ (HT)/commune  Sur la zone amont du bassin il y a environ 62 communes (entièrement ou partiellement)</p>		<i>Coût</i>	72 000 €	72 000 €	72 000 €	78 000 €	78 000 €		
		<i>Pilotage (jour)</i>	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j		
<b>Mobiliser les outils de gestion foncière pour protéger les zones humides</b>		1 étude foncière/an							
<p>Mobilisation des outils de gestion foncière pour les parcelles de zones humides afin d'adapter les pratiques de gestion et protéger les zones humides.</p> <p>Des études pourront être mises en place avec la SAFER pour définir une stratégie foncière adaptée et concertée pour protéger les zones humides préalablement identifiées. Ces études doivent permettre une meilleure connaissance du territoire (veille foncière, diagnostic foncier...) pour proposer des solutions adaptées (maîtrise foncière, gestion foncière...).</p>		<i>Coût</i>	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
		<i>Pilotage (jour)</i>	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j		
<b>Liens actions</b>	<b>M2</b>		<b>Zonage de l'action</b>						
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Réalisation de l'inventaire		<b>Zone amont</b>						
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	Réalisation des inventaires Nombre d'hectares de zones humides inventoriés								
<b>Résultats visés</b>	Amélioration des connaissances des zones humides et préservation		<b>ZONE AMONT</b>						
<b>Priorité</b>	++								
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	EPTB Charente, SBV, SAFER, Charente Eaux, PNR PL, Réseau CATZH								
<b>Maître d'ouvrage</b>	EPCI								
			A1	A2	A3	A4	A5		
<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>			422 000 €						
<b>Pilotage (coût reporté dans Anim)</b>			20 j						
<b>Animation porteurs d'actions</b>									
			100%						
			à définir annuellement avec chaque partenaires						
<b>Financiers et taux de financement</b>			Agence de l'eau Adour-Garonne	70% (HT)	57 400 €	57 400 €	57 400 €	61 600 €	61 600 €
			EPCI	30% (HT)	24 600 €	24 600 €	24 600 €	26 400 €	26 400 €

M2		Restauration hydro-morphologique des cours d'eau							
<b>Enjeu - Objectifs stratégiques</b>		Préserver les milieux aquatiques							
<b>Constats</b>		> Rupture de l'écoulement sur plus de 50% du linéaire de cours d'eau sur le bandiat, la tardeire et de la bonnieure en charente > Sur les tronçons, les phénomènes de débordements sont limités lors des crues > la restauration hydromorphologique permet de favoriser le système de filtration naturelle des cours d'eau ainsi que le phénomène de dilution.							
<b>Objectifs de l'axe de travail</b>		Améliorer la restauration hydro-morphologique des cours d'eau							
<b>Descriptif et calendrier</b>		<i>Coût unitaire</i>	A1	A2	A3	A4	A5		
> Se référer aux fiches actions des PPG du SYBTB - T5 Hydromorphologie (A23)		<b>PREVISIONNEL</b>							
		Pilotage (jour)	3	2	2	2	1		
<b>Réhaussement du lit mineur des cours d'eau</b> Cette action permet avant tout de rehausser des lits incisés, de restaurer des écoulements et des habitats (création de radiers...), de remodeler la section du lit d'étiage sur les secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures d'écoulement réguliers et sur lesquels des aménagements d'abreuvoirs sont prévus. Les travaux réalisés seront principalement des recharges granulométrique. -SYBTB : coût des travaux concernant les tronçons représentatifs de l'amont du territoire -SYMBA BT : le contenu du PPG 2026-2036 est en cours de validation		<i>Coût</i>							
		Coût travaux (HT)	58 500 €	58 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €		
<b>Restauration par renaturation de cours d'eau</b> Les travaux de cette action consistent à remettre en fond de vallée le lit mineur (création d'un lit par un curage du fond de manière sinueuse avec une alternance de fosse et de radier. Il nécessaire d'ajouter des matériaux grossiers pour créer de l'habitat diversifier et d'implanter des espèces rivulaires adaptées pour le maintien des berges.) sur les secteurs ne subissant pas d'assecs ou de ruptures d'écoulement réguliers et sur lesquels des aménagements d'abreuvoirs sont prévus. Les coûts indiqués correspondent aux travaux réalisés par le SYBTB sur l'ensemble de leur territoire		<i>Coût</i>							
		Coût travaux (HT)	12 661 €	12 937 €	13 212 €	13 487 €	14 038 €		
<b>Liens actions</b>	M1, M2		<b>Zonage de l'action</b> <b>Zone amont</b>  Tronçon 7, 8, 11, 17 du PPG du SYBTB						
<b>Indicateurs de suivi de réalisation</b>	Linéaire restauré								
<b>Indicateurs de suivi de résultats</b>	suivi biologique et physico-chimique								
<b>Résultats Visés</b>	Continuité des écoulements, moins d'assecs								
<b>Priorité</b>	++								
<b>Appuis techniques possibles / Dispositifs existants</b>	Charente Eaux, PNR, EPTB Charente								
<b>Maitres d'ouvrage</b>	SYMBA BT, SYBTB								
			A1	A2	A3	A4	A5		
<b>Coût prévisionnel de la fiche action</b>			228 334 €						
<b>Pilotage</b> (coût reporté dans Anim)			10 j						
<b>Animation porteurs d'actions</b>									
			100%	71 161 €	71 437 €	28 212 €	28 487 €	29 038 €	
				3 j	2 j	2 j	2 j	1 j	
<b>Financiers et taux de financement</b>  <i>*les plans de financements spécifiques par PPG se trouvent au verso de cette fiche</i>			SYBTB		Actions financées dans le cadre du PPG (par AEAG, RNA, CD16 à hauteur de 80%)*				
			SYMBA BT		Actions financées du PPG (par AEAG, RNA, CD87 à hauteur de 80%)*				
			Co-porteurs (EPTB Charente/GrandAngoulême)		coût animation CO-PORTEURS reporté dans la fiche ANIM				





		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYBTB						
Coût prévisionnel SYBTB	90 500 €	Total	18 100 €	18 100 €	18 100 €	18 100 €	18 100 €	
*	<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour-Garonne	50%	9 050,00 €	9 050,00 €	9 050,00 €	9 050,00 €	9 050,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	20%	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €
		Département Charente	10%	1 810,00 €	1 810,00 €	1 810,00 €	1 810,00 €	1 810,00 €
		SyBTB	20%	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €	3 620,00 €
		Actions financées dans le cadre du PPG porté par le SYMBA BT						
Coût prévisionnel SYMBA BT	150 000 €	Total	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
*	<b>Financiers et taux de financement</b>	Agence de l'eau Adour-Garonne	60%	18 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	30%	9 000,00 €	9 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
		Département Haute Vienne	0%	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
		SYMBA BT	10%	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €

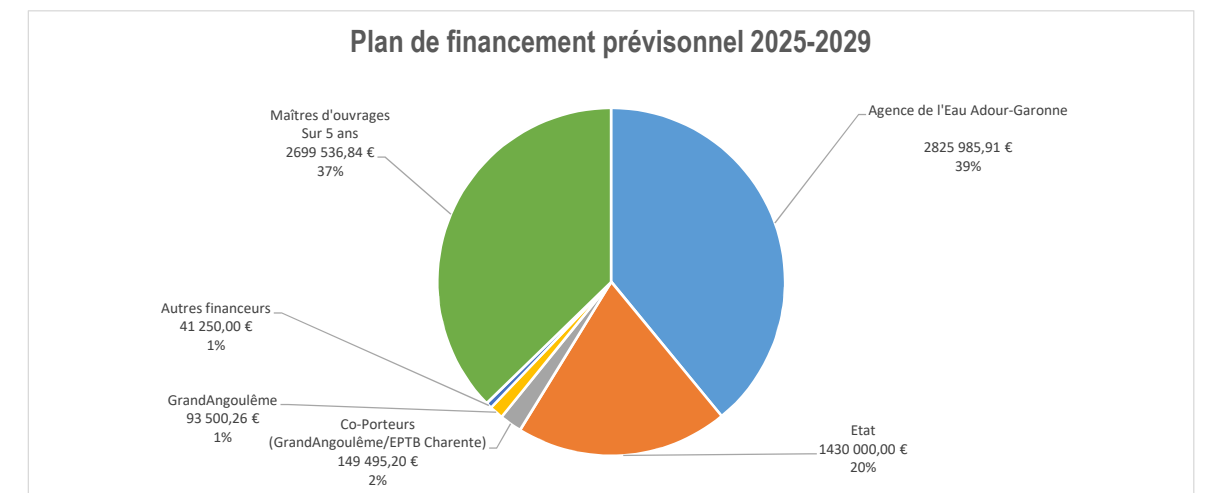
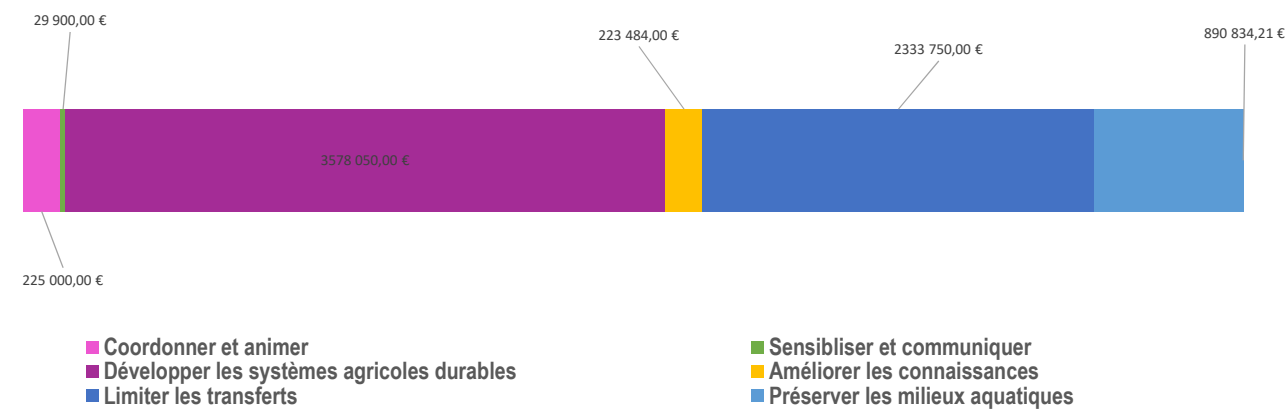
PROVISOIRE

**Annexe 3 : Tableau d8e bord financier**

**TABLEAU DE BORD FINANCIER - provisoire au 26/09/2024**  
Stratégie Locale du bassin d'alimentation du captage de la Touvre

			Plan de financement														
			Coût														
Axes de travail	FICHES ACTIONS		MO	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (5 ans)	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Etat	Co-Porteurs (GrandAngoulême/EPTB Charente)	GrandAngoulême	Autres financeurs	Maîtres d'ouvrages Sur 5 ans		
Coordonner et animer	Anim	Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre des actions	EPTB Charente en partenariat avec GrandAngoulême	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €	225 000,00 €	70%	157 500,00 €	30%	67 500,00 €				
Sensibiliser et communiquer	COM1	Faire connaître l'enjeu et la démarche au grand public	EPTB Charente en partenariat avec GrandAngoulême	6 000,00 €	6 100,00 €	6 100,00 €	6 100,00 €	5 600,00 €	29 900,00 €	50%	14 950,00 €	50%	14 950,00 €				
Améliorer les connaissances	C1	Amélioration de la connaissance sur le territoire de la Touvre	GrandAngoulême	49 276,00 €	43 552,00 €	43 552,00 €	43 552,00 €	43 552,00 €	223 484,00 €	70% sur HT	156 438,80 €	30%	67 045,20 €				
Développer les systèmes agricoles durables	A1	Mobiliser des aides financières pour accompagner les agriculteurs	EPTB Charente (Animation) et partenaires agricoles (animation MAEC, PSE)	540 000,00 €	580 000,00 €	580 000,00 €	580 000,00 €	580 000,00 €	2 860 000,00 €	50%	1 430 000,00 €	50%	1 430 000,00 €				
	A2	Accompagner les actions collectives	OPA, CA	4 050,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €	4 050,00 €	24 300,00 €	50%	12 150,00 €				50%	12 150,00 €	
	A3	Accompagner les actions individuelles	OPA, CA	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	160 000,00 €	50%	80 000,00 €				50%	80 000,00 €	
	A4	Sécuriser l'accès à l'eau aux bovins	SBV	53 000,00 €	63 000,00 €	33 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €	275 000,00 €	50%	137 500,00 €			30%	41 250,00 €	20%	55 000,00 €
	A5	Favoriser l'autonomie fourragère des cheptels	CA, OPA	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €	33 750,00 €	50%	16 875,00 €				50%	16 875,00 €	
	A6	Etudier de nouveaux débouchés pour les productions locales	OPA, EPCI, Départements	25 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	225 000,00 €	50%	112 500,00 €					50%	112 500,00 €
Limiter les transferts	F1	Favoriser l'implantation d'infrastructures agroécologies	EPTB Charente, CA16, CA87, CA24, Prom'haies, CETEF	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	90 000,00 €	50%	45 000,00 €				50%	45 000,00 €	
	F2	Maintenir les zones forestières et leur bonne gestion		78 750,00 €	78 750,00 €	78 750,00 €	78 750,00 €	78 750,00 €	393 750,00 €	50%	196 875,00 €				50%	196 875,00 €	
	F3	Protéger les zones de gouffres	GrandAngoulême, SBV	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50%	25 000,00 €		50%	25 000,00 €			
	E1	Mettre aux normes les dispositifs d'assainissement	EPCI	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	1 800 000,00 €						100%	1 800 000,00 €	
Préserver les milieux aquatiques	M1	Préservation des zones humides	EPCI	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	88 000,00 €	88 000,00 €	422 000,00 €	70% sur HT	206 780,00 €				51%	215 220,00 €	
	M2	Restauration hydro-morphologique des cours d'eau	SBV	71 161,30 €	71 436,55 €	28 211,79 €	28 487,04 €	29 037,53 €	228 334,21 €	50%	114 167,11 €		30%	68 500,26 €	20%	45 666,84 €	
	M3	Gestion des plans d'eau	SBV	48 100,00 €	48 100,00 €	48 100,00 €	48 100,00 €	48 100,00 €	240 500,00 €	50%	120 250,00 €				50%	120 250,00 €	
<b>TOTAL des fiches actions</b>				<b>1 429 087,30 €</b>	<b>1 500 088,55 €</b>	<b>1 426 863,79 €</b>	<b>1 463 139,04 €</b>	<b>1 461 839,53 €</b>	<b>7 281 018,21 €</b>		<b>2 825 985,91 €</b>		<b>1 430 000,00 €</b>	<b>149 495,20 €</b>	<b>93 500,26 €</b>	<b>41 250,00 €</b>	<b>2 699 536,84 €</b>
<b>TOTAL des fiches actions à faire financer dans la stratégie</b>				<b>1 256 826,00 €</b>	<b>1 317 552,00 €</b>	<b>1 317 552,00 €</b>	<b>1 323 552,00 €</b>	<b>1 321 702,00 €</b>	<b>6 537 184,00 €</b>		<b>2 454 068,80 €</b>		<b>1 430 000,00 €</b>	<b>149 495,20 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 478 620,00 €</b>

Répartition financière par axe :



PROVISOIRE

**Annexe 4** : Composition des instances de gouvernance : Comité de pilotage et comité technique



CATEGORIES	ORGANISMES
Porteurs de la démarche	GrandAngoulême EPTB Charente
Partenaires techniques et financiers	Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation Régional et Siège) Région Nouvelle Aquitaine Département de la Charente Département de la Dordogne Département de la Haute-Vienne DDT16 DDT24 DDT87 Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt Nouvelle-Aquitaine Charente Eaux CLE du SAGE Charente ARS de la Charente ARS de la Dordogne ARS de la Haute-Vienne Agglomération de La Rochelle Eau17
EPCI du territoire	La Rochefoucauld Porte du Périgord Cœur de Charente Charente Limousine Lavalette Tude Dronne Périgord Nontronnais Porte Océane du Limousin Pays de Nexon Monts de Chalus Ouest Limousin
Syndicat de Bassin	Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire (SYMBA BT)
Syndicats d'eau	SIAEP Karst SIAEP Nord-Est Charente SIDE de la Région de Nontron SIAEP de Vayres-Tardoire
Représentants des professionnels agricoles	Chambre d'Agriculture de la Charente Chambre d'Agriculture de la Dordogne Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne CER France Poitou-Charentes Coopérative de Mansle Océalia Néolis Négoce Agricole Centre Atlantique (NACA) Bio Nouvelle-Aquitaine Maison d'Agriculture Biologique de Charente (MAB16) OUGC Grand Karst de la Rochefoucauld Fédération des CUMA des Charentes Fédérations départementale des CUMA de Dordogne Fédération départementale des CUMA de Haute-Vienne
Représentants des acteurs hors profession agricole	CETEF Fédération des Chasseurs 16 Fédération des Chasseurs 24 Fédération des Chasseurs 87 Parc Naturel Régional Périgord Limousin LPO UFC Que Choisir Poitou-Charentes Nature Comité Départemental de spéléologie Fédération de pêche de Charente Grand Cognac (pour le site Natura2000)

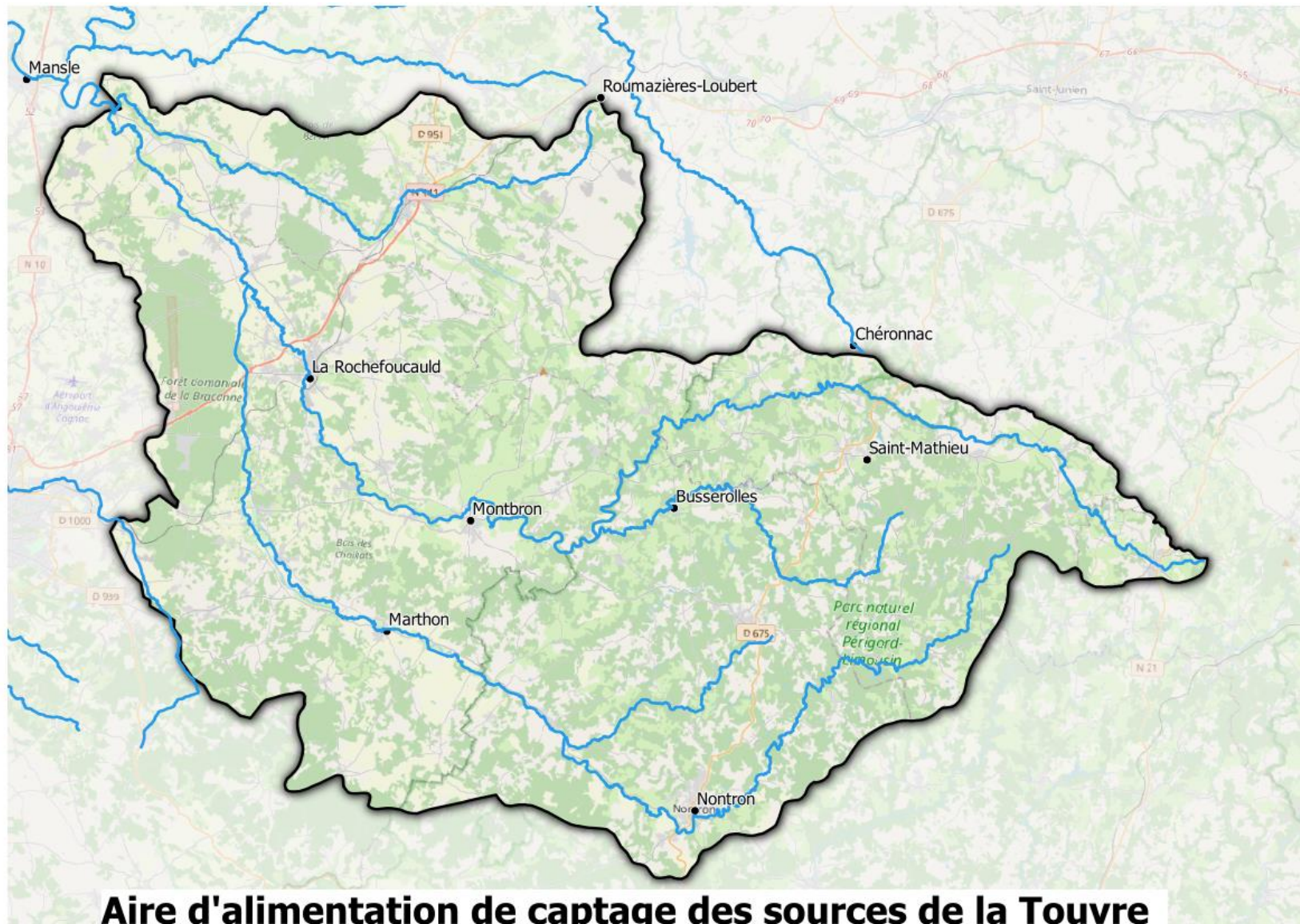
## COTECH

CATEGORIES	ORGANISMES
Porteurs de la démarche	GrandAngoulême EPTB Charente
Partenaires techniques et financiers	Agence de l'Eau Adour Garonne (Délégation Régionale et Siège) Région Nouvelle Aquitaine Département de la Charente Département de la Dordogne Département de la Haute-Vienne DDT16 DDT24 DDT87 Charente Eaux ARS de la Charente ARS de la Dordogne ARS de la Haute-Vienne
Syndicat de Bassin	Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA) Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire (SYMBA BT)

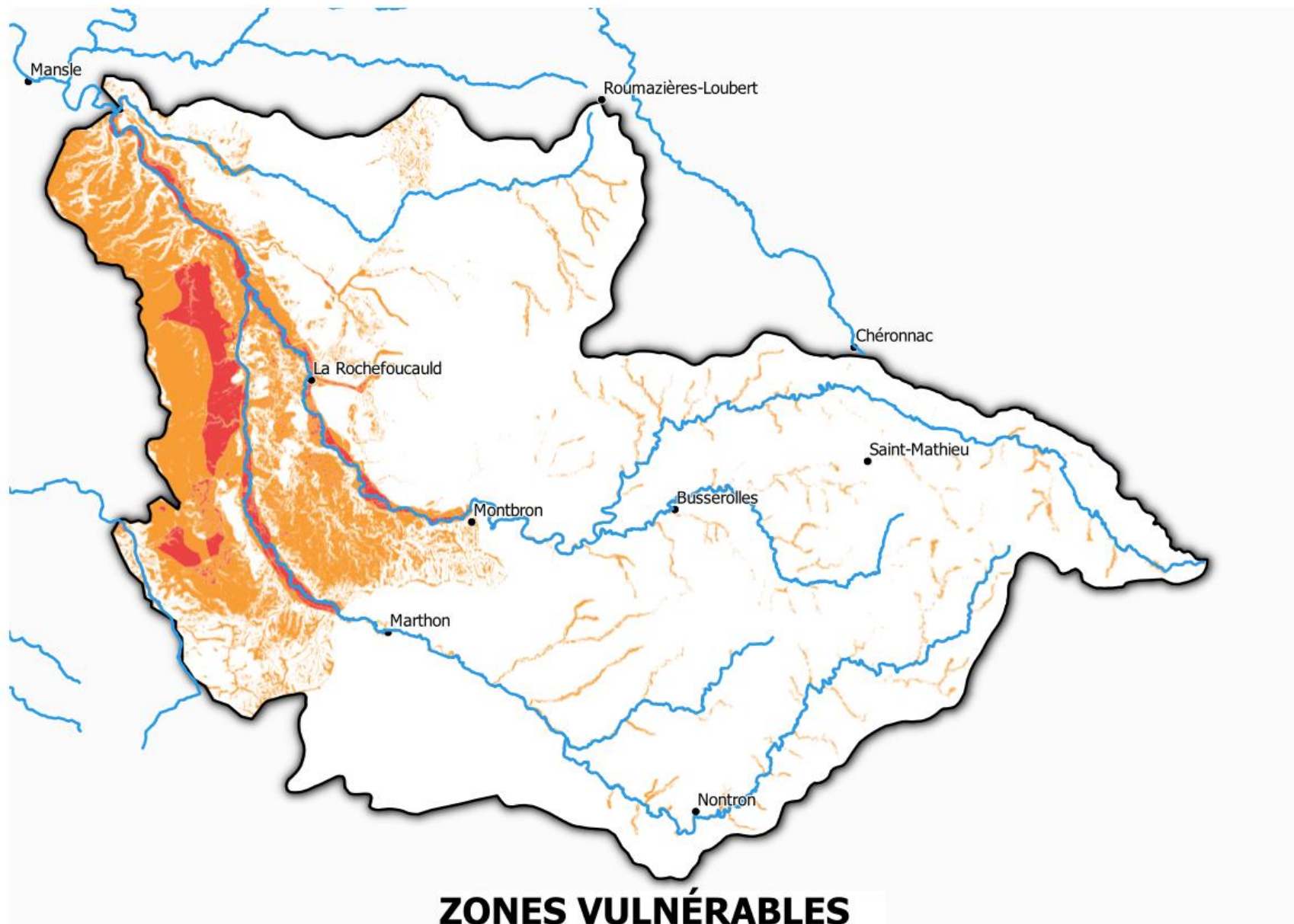
PROVISoire

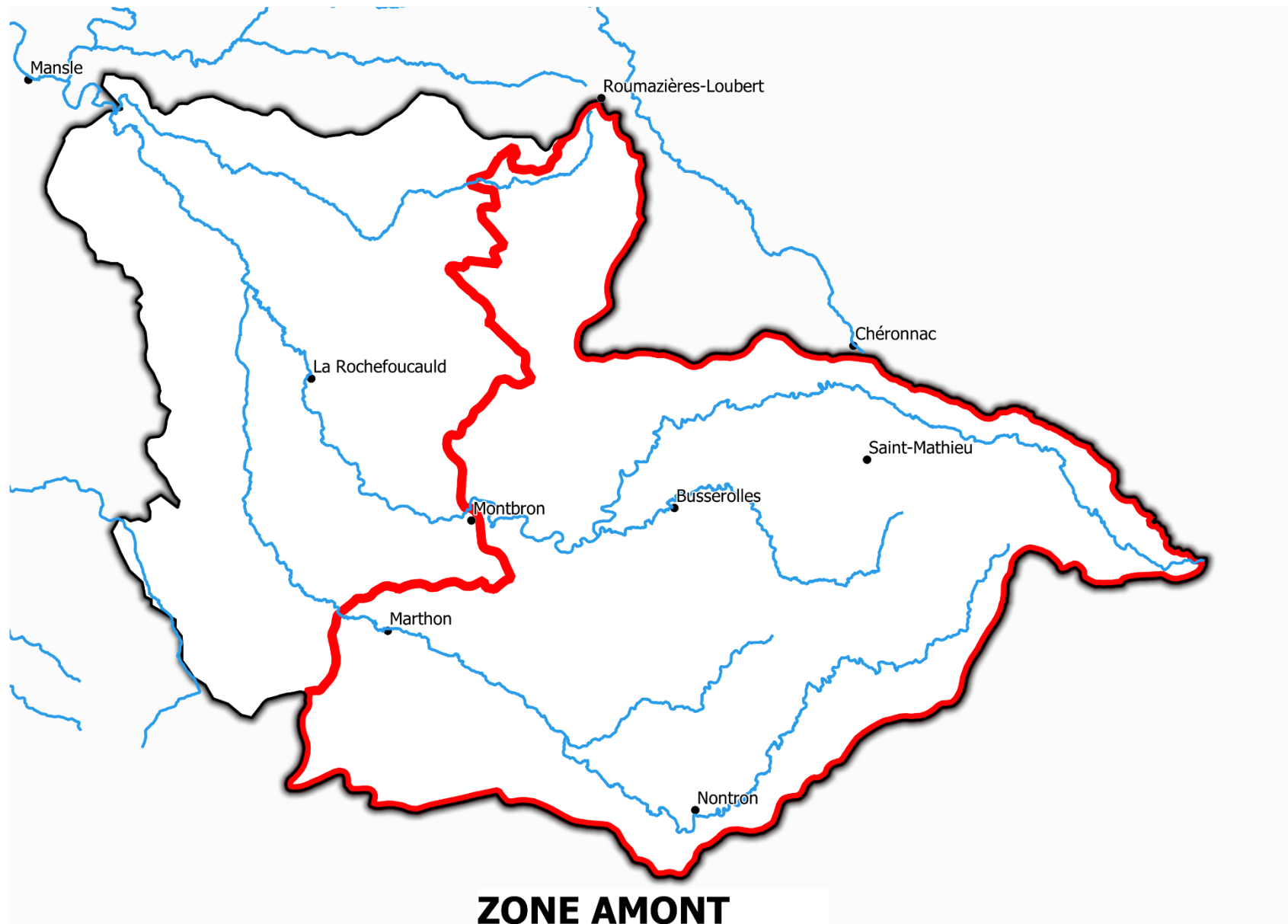
PROVISOIRE

**Annexe 5 : carte des zonages d'actions**

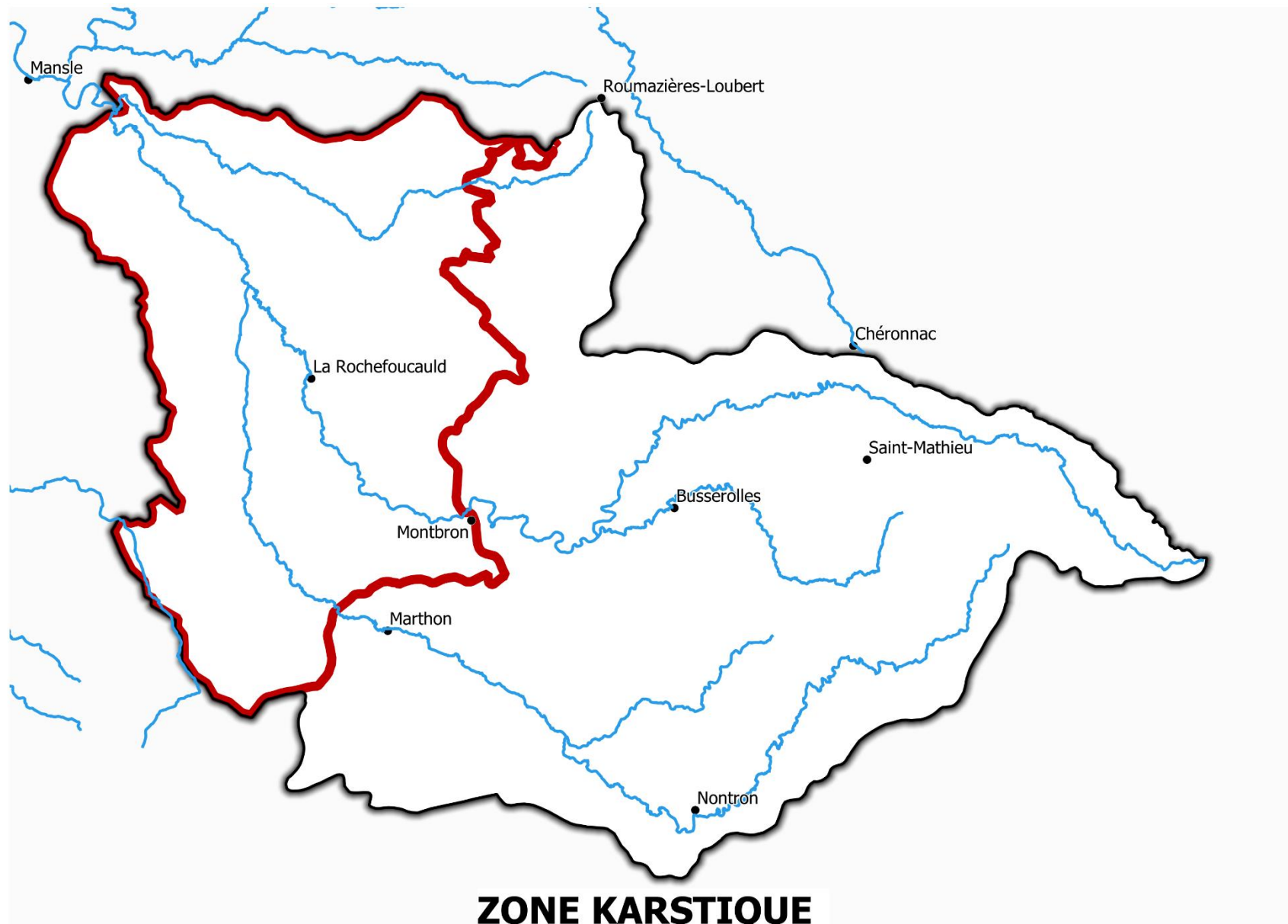


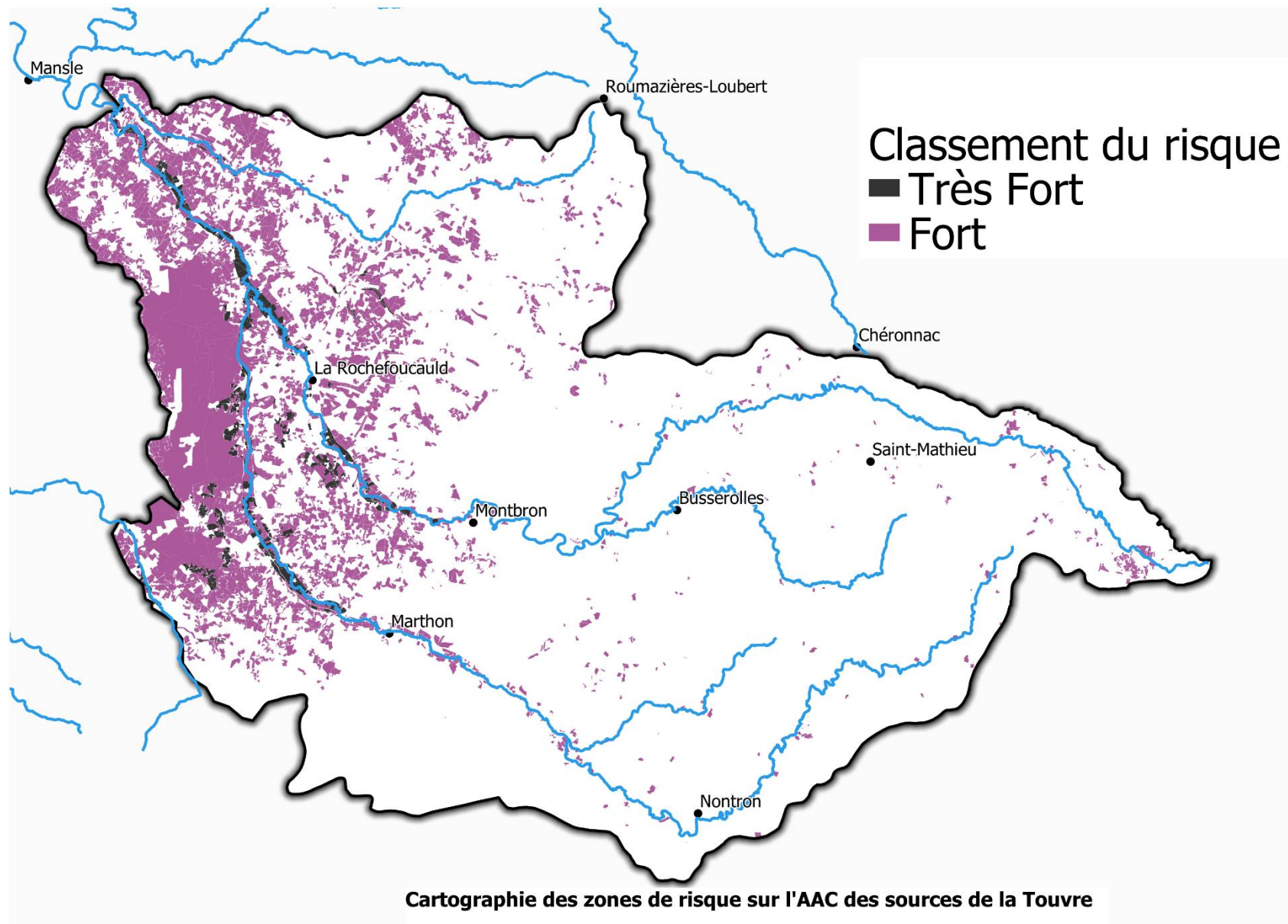












PROVISOIRE

**Annexe 6** : extrait des actions des PPG du SYBTB et SYMBA BT